



Questions soulevées par le Groupe de travail sur le financement durable

Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

Rapport du Directeur général

GÉNÉRALITÉS

1. Le plan de mise en œuvre de la réforme a été établi par le Secrétariat en application de la décision WHA75(8) (2022) sur le financement durable, dans laquelle l'Assemblée de la Santé a adopté les recommandations du Groupe de travail sur le financement durable,¹ parmi lesquelles figuraient au paragraphe 39 e) i) :

- la recommandation de prier le Secrétariat « d'élaborer et, à la lumière du principe énoncé à l'alinéa e) du paragraphe 38 [des recommandations du Groupe de travail sur le financement durable], de présenter parallèlement à la première proposition d'augmentation des contributions fixées à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-septième réunion, du Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session et du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-huitième réunion, un plan de mise en œuvre de la réforme » ; et
- l'instruction selon laquelle « le Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-septième réunion, approuvera le plan de mise en œuvre, lequel pourrait être éclairé par des discussions au sein du groupe de travail des États Membres recommandé au paragraphe 40 [des recommandations du Groupe de travail sur le financement durable] ».

2. Dans la décision EB151(1) (2022), le Conseil exécutif a créé un Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple et a décidé qu'il ferait rapport à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa trente-septième réunion et du Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session, en janvier 2023, pour recommander des améliorations à long terme d'après l'analyse qu'il aura faite des enjeux de transparence, d'efficacité, de responsabilisation et de conformité en matière de gouvernance. Le rapport du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple figure dans le document EB152/33.

¹ Voir l'appendice 2 du document A/75/9.

3. Parallèlement aux discussions du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple lors de ses trois réunions, et compte tenu de la volonté ferme du Secrétariat d'apporter des améliorations continues et de se montrer réactif, ce dernier a établi le plan de mise en œuvre de la réforme exposé aux annexes 1 et 2 ci-dessous, qui préconise des réformes relevant de la compétence du Secrétariat et tendant à le rendre plus performant et à renforcer ses processus budgétaires, programmatiques, financiers et de gouvernance, ainsi que la responsabilisation. Le plan s'inspire de nombreuses réformes et analyses des lacunes dont rendent compte un nombre important d'évaluations, d'audits et de bilans extérieurs. Par conséquent, il comprend des activités qui ont déjà été menées à bien ou qui sont encore en cours de réalisation. Le plan de mise en œuvre tient compte également des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du Groupe de travail sur le financement durable et des trois réunions du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, ainsi que des activités suggérées par le Secrétariat lors de ces réunions et des recommandations formulées lors des réunions parallèles des organes directeurs. Le Secrétariat a également pris en considération les observations faites par les États Membres à la troisième réunion du groupe de travail à fonctionnement souple, qui s'est tenue en novembre 2022, et immédiatement après celle-ci.

4. Conformément à ce qui a été demandé, le plan de mise en œuvre définit les prestations pour l'exercice en cours et pour l'exercice 2024-2025, il fait le point sur les progrès accomplis jusqu'à présent, fournit des calendriers provisoires et, lorsque cela est possible, donne une indication des coûts de la mise en œuvre des réformes déjà engagées et des réformes supplémentaires. Le plan de mise en œuvre sera réactualisé périodiquement en fonction des progrès réalisés, des nouveaux besoins et domaines d'action recensés ainsi que des résolutions et décisions des organes directeurs. Il doit donc être considéré comme un document en évolution.

5. Les détails du plan de mise en œuvre, notamment les éléments indiqués plus haut et le point de la situation en décembre 2022, sont présentés comme suit : l'annexe 1 indique les activités en cours et prévues, tandis que l'annexe 2 passe en revue les activités qui ont déjà été menées à bien ; dans les deux annexes, les activités sont organisées par thème principal.

Principaux objectifs du plan actuel de mise en œuvre de la réforme et complémentarité avec le rapport du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple

6. Le Secrétariat est conscient de l'importance que les États Membres attachent à des réformes concrètes réalisées en temps voulu et de manière cohérente, telles qu'elles sont exposées dans les annexes 1 et 2. D'une manière générale, les activités sont complémentaires avec les 11 recommandations du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple,¹ puisque celui-ci s'est concentré sur les réformes relevant de la responsabilité conjointe des États Membres et du Secrétariat. Le Secrétariat a défini sept grandes catégories de réformes correspondant aux thèmes suivants (dans l'ordre alphabétique anglais) :

- 1) fonctions et systèmes de responsabilisation ;
- 2) impact au niveau des pays ;
- 3) financement ;
- 4) gouvernance ;

¹ Voir le document EB152/33.

- 5) ressources humaines ;
- 6) budget programme ; et
- 7) mobilisation de ressources.

7. Le plan de mise en œuvre comprend au total 98 activités réparties dans les sept catégories thématiques, dont 38 ont déjà été réalisées (voir l'annexe 2). Les 60 autres activités sont en cours de réalisation ou seront entamées l'année prochaine (voir l'annexe 1).

8. Ainsi qu'il a été noté plus haut, l'ensemble des activités figurant dans le plan de mise en œuvre ne représentent pas tous les progrès accomplis dans les systèmes de leadership, de responsabilisation, de gestion et de gouvernance au sein du Secrétariat au cours des 10 dernières années. Fondé sur l'écoute des États Membres par le Secrétariat et sa collaboration avec eux lors des réunions du Groupe de travail sur le financement durable et du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, le plan de mise en œuvre privilégie plutôt les activités visant à assurer une gestion plus clairement axée sur les résultats ; à associer plus tôt et plus étroitement les États Membres au processus d'élaboration du budget programme ; à rendre compte des résultats sous une forme plus facile à utiliser, plus instructive et garante d'une plus grande visibilité pour les États Membres ; à renforcer les systèmes de responsabilisation, y compris en ce qui concerne la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier ; à réformer la gouvernance, notamment en fournissant en temps voulu et en toute transparence une estimation du coût des résolutions et des nouvelles initiatives ; à renforcer le modèle de fonctionnement à trois niveaux et à augmenter l'impact au niveau des pays/renforcer les bureaux de pays ; à améliorer le financement, y compris l'affectation des ressources ; à donner plus de visibilité à l'organigramme du Secrétariat et à recruter en temps voulu un personnel diversifié ; à améliorer les stratégies de mobilisation de ressources et à intensifier la collaboration avec les donateurs. Le plan de mise en œuvre comprend certaines activités déjà menées à bien ou en cours de réalisation qui relèvent du plan de prévention et de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, consultable publiquement, systématiquement actualisé et dont l'exécution est régulièrement suivie.¹ Il convient également de noter que les activités réalisées figurant à l'annexe 2 comprennent des mesures récemment mises en place comme l'instauration d'une nouvelle limite pour la durée du mandat des chefs des fonctions de contrôle interne et d'éthique.

Les initiatives antérieures de renforcement et de réforme comme point de départ

9. Comme il est indiqué dans le rapport du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple,² le plan de mise en œuvre s'appuie sur les résolutions et décisions adoptées précédemment par les organes directeurs de l'OMS, les initiatives de réforme prises par l'Organisation jusqu'à présent, les évaluations de ces initiatives et un certain nombre d'évaluations institutionnelles, d'audits internes et externes et d'autres examens et analyses des systèmes connexes de l'OMS, qui participent de l'engagement pris par celle-ci en matière d'apprentissage institutionnel. Parmi eux figurent notamment les enseignements tirés de l'action menée pour améliorer la performance et parvenir à des niveaux plus élevés de réactivité, de pertinence, d'efficacité et de responsabilisation.

¹ Voir la suite donnée par l'administration de l'OMS au rapport de la Commission indépendante chargée d'enquête sur les allégations d'abus et d'exploitation sexuels au cours de la riposte à la dixième flambée de la maladie à virus Ebola dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, en République démocratique du Congo, du 28 septembre 2021. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/fr/publications/m/item/who-management-response-plan>, consulté le 13 novembre 2022).

² Voir le document EB/AMSTG/3/3.

10. Par exemple, en 2017-2018, le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) a évalué la performance des systèmes de l'OMS sur le plan de l'efficacité organisationnelle¹ et celle des systèmes sous-jacents pour déterminer dans quelle mesure ils permettent d'atteindre leurs objectifs. Le MOPAN est arrivé à la conclusion que l'OMS avait procédé à des changements organisationnels importants tout en menant à bien ses activités essentielles, que les efforts de réforme avaient jeté des bases solides pour que l'institution se développe et se transforme en continu et soit ainsi à même de mettre en œuvre le treizième programme général de travail, 2019-2025 (treizième PGT), que des contrôles internes stricts étaient en place et que la fonction de gestion et d'évaluation axée sur les résultats avait été renforcée.

11. Les évaluations indépendantes, de même que les vérifications internes et externes, contribuent de manière essentielle à améliorer la performance de l'OMS, à renforcer l'obligation de rendre compte des résultats obtenus et à promouvoir l'apprentissage institutionnel. Les évaluations de la transformation et des réformes de l'OMS menées entre 2011 et 2017 sont des exemples d'évaluations effectuées récemment.² Des résumés des vérifications internes et externes sont présentés chaque année à l'Assemblée de la Santé par le Bureau des services de contrôle interne (IOS) et par le Commissaire aux comptes, respectivement, et couvrent un grand nombre des questions examinées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple.³

12. Le portail du budget programme a marqué une étape importante en matière de responsabilisation et de transparence concernant la mise en œuvre du programme de l'OMS, car il fournit des renseignements plus détaillés sur les travaux de l'Organisation, le financement et les avancées dans la mise en œuvre du treizième PGT. Depuis 2014, le portail a été mis à jour tous les trimestres – puis tous les mois à l'heure actuelle – et, en 2017, le Secrétariat s'est engagé à publier sous licence libre des informations programmatiques et financières conformément à la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), en proposant des pages pays facilement accessibles contenant toutes les informations pertinentes jusqu'au niveau des produits.⁴ En 2022, l'OMS a pour la première fois été évaluée d'après l'Indice de transparence de l'aide et l'Organisation a été classée dans la catégorie « Bien », classement qui est meilleur que celui de nombreuses autres entités évaluées depuis longtemps. Le site Web Publish What You Fund contient davantage d'informations sur l'évaluation de l'OMS et les évaluations d'autres acteurs du développement.⁴

13. Comme il a été précédemment communiqué aux États Membres, l'initiative de transformation du Directeur général continue de jeter les bases nécessaires au renforcement et à la réforme de l'OMS, en mettant l'accent sur le changement de culture et l'avènement d'une Organisation au fonctionnement plus souple et axée sur les résultats. L'état d'avancement des principales initiatives de transformation de base peut être consulté dans les tableaux interactifs de l'outil de suivi de l'OMS.⁵

¹ 2017-18 WHO. Paris: Multilateral Organisation Performance Assessment Network; 2019 (<https://www.mopan.online.org/assessments/who2017-18/index.htm>, consulté le 13 novembre 2022) ; le MOPAN évalue les aspects stratégiques, opérationnels, relationnels et de rendement des organisations.

² Les rapports d'évaluation peuvent être consultés à l'adresse <https://www.who.int/about/what-we-do/evaluation/corporate-evaluations/thematic-evaluations>.

³ Voir par exemple le document A75/36, Rapport du vérificateur intérieur des comptes (https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA75/A75_36-fr.pdf, consulté le 21 décembre 2022), et le document A75/35, Rapport du Commissaire aux comptes (https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA75/A75_35-fr.pdf, consulté le 21 décembre 2022).

⁴ Disponible à l'adresse <https://www.publishwhatyoufund.org/> (consulté le 23 décembre 2022).

⁵ Voir <https://www.who.int/about/transformation/core-transformation-initiatives>.

Rapports de haut niveau sur l'utilisation des contributions fixées entre 2024 et 2031

14. Les États Membres ont demandé à recevoir davantage d'informations sur la manière dont l'augmentation des contributions fixées serait allouée et utilisée au cours des prochains exercices. Le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple a étudié comment trouver un équilibre entre la communication d'informations plus stratégiques et le maintien de la souplesse opérationnelle que permettent ces fonds.

15. Le projet de budget-programme 2024-2025 comprend une section sur la manière dont le Secrétariat prévoit d'améliorer l'allocation des ressources, et plus particulièrement des contributions fixées, dans laquelle sont énoncés plusieurs principes qui relient plus étroitement les ressources flexibles aux priorités ascendantes. En outre, des indicateurs de haut niveau qui pourront faire l'objet d'un suivi et de rapports au fil du temps figureront dans la prochaine version de l'avant-projet de budget-programme 2024-2025 qui sera soumise à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Ces indicateurs permettront notamment de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs essentiels à moyen et à long terme, consistant notamment à corriger les déséquilibres budgétaires des programmes, à renforcer les fonctions d'appui et de responsabilisation de l'Organisation, à lancer une réforme des contrats conférant le statut de membre du personnel et à investir dans l'amélioration des capacités au niveau des pays. Ces objectifs seront atteints dans le cadre des cycles du budget-programme, compte tenu des priorités organisationnelles actuelles.

Suivi et gouvernance à l'avenir

16. Afin de maintenir la dynamique de la réforme, le Secrétariat utilisera différentes méthodes pour suivre les progrès et faire rapport sur le plan de mise en œuvre, notamment :

- a) le tableau de bord de la plateforme commune et les tableaux de bord intéressant chaque fonction (par exemple le budget-programme) ;
- b) les rapports sur la question présentés par le Secrétariat au Comité du programme, du budget et de l'administration, au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé aux réunions organisées à partir de mai 2023, selon qu'il conviendra ;
- c) un rapport de situation au troisième trimestre de chaque année ;
- d) des séances d'information à l'intention des États Membres, selon qu'il conviendra, au cours de l'exercice ; et
- e) l'intégration de bon nombre des réformes prévues dans les rapports adressés systématiquement aux États Membres, les responsables donnant les dernières nouvelles concernant les prestations prévues par la réforme dans le cadre de leurs rapports réguliers au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

17. Le Secrétariat prévoit que lorsque le Groupe de travail se sera acquitté de son mandat, le Comité du programme, du budget et de l'administration suivra activement les progrès et toutes les questions concernant l'exécution du plan de mise en œuvre, et fera également rapport à ce sujet au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé.

18. Le plan de mise en œuvre sera présenté à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en même temps que la première augmentation proposée des contributions fixées. Le Secrétariat est résolu à faire preuve de la souplesse et du dynamisme que suppose son plan.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

19. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à examiner le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Secrétariat sur le plan de mise en œuvre de la réforme,¹ ainsi que les recommandations connexes figurant dans le rapport de la trente-septième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif,²

A décidé d'approuver le plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat.

¹ Document EB152/34.

² Document EB152/4.

ANNEXE 1

**RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE BUDGÉTAIRE, PROGRAMMATIQUE
ET FINANCIÈRE DE L'OMS ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE
DE LA RÉFORME ÉTABLI PAR LE SECRÉTARIAT**

ACTIVITÉS EN COURS/PRÉVUES, 2022-2025

Légende des annexes

- Les activités sont regroupées en sept catégories correspondant aux thèmes suivants (dans l'ordre alphabétique anglais) :
 - 1) fonctions et systèmes de responsabilisation ;
 - 2) impact au niveau des pays ;
 - 3) financement ;
 - 4) gouvernance ;
 - 5) ressources humaines ;
 - 6) budget programme ; et
 - 7) mobilisation de ressources.

N.B. L'annexe 1 comprend également une catégorie « Autres questions ».

- Pour faciliter les renvois d'un document à l'autre, certains sous-titres sont repris d'une version antérieure du plan de mise en œuvre présentée à la troisième réunion du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple.¹

¹ Voir le document EB/AMSTG/3/3.

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME ÉTABLI PAR LE SECRÉTARIAT :
ACTIVITÉS, PRESTATIONS ET CALENDRIER PROVISOIRE**

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|---|---|--|--|--------------------------------|--|--|-------------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| 1. Fonctions et systèmes de responsabilisation | | | | | | | | | | |
| 1 | Fonctions de responsabilisation Vérification/évaluation | Organiser pour les États Membres des réunions d'information animées par le vérificateur intérieur des comptes : envisager d'organiser des réunions d'information supplémentaires aux sessions de janvier du PBAC et du Conseil exécutif, et périodiquement dans le cadre des séances d'information à l'intention des États Membres | Rendre régulièrement plus transparentes les conclusions des vérifications des comptes et les recommandations qui en découlent | Budgétisé | À compléter | X | À compléter | – | En cours de planification | L'IOS et le Commissaire aux comptes présentent chacun à l'Assemblée de la Santé un rapport annuel comprenant des résumés des vérifications. Le Secrétariat établit tous les ans un rapport sur les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) pour la session de mai du PBAC. Les États Membres peuvent demander à consulter les rapports d'audit individuels sur un portail sécurisé et confidentiel. |
| 2 | Fonctions de responsabilisation Vérification/évaluation | Évaluer les réformes proposées : Évaluations institutionnelles : a) évaluation de la contribution des données et des prestations à la mise en œuvre du treizième PGT et à son impact et b) évaluation à mi-parcours du treizième PGT pour mettre en évidence les possibilités à faible risque et à fort potentiel ainsi que les domaines où des investissements supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les cibles du triple milliard | Permettre aux États Membres de renforcer leur rôle de contrôle, notamment par l'évaluation indépendante, l'apprentissage institutionnel et l'évaluation de l'impact (le cas échéant) | Budgétisé | 200 000 (pour les 2 volets) | X | X | – | Planifié | Mise en œuvre prévue en 2023. Les thèmes d'évaluation figuraient dans le plan d'évaluation biennal 2022-2023 approuvé par le Conseil exécutif en janvier 2022. En outre, l'OMS a mené à bien plusieurs évaluations sur des questions examinées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, à savoir : la transformation (2020) ; |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|--|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | les première, deuxième et troisième étapes de la réforme de l'OMS (2011-2017) ; le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (2021) ; l'évaluation du recours aux consultants et aux accords pour l'exécution de travaux par l'OMS (2021). |
| 3 | Fonctions de responsabilisation Délégation de pouvoir | Développer la délégation de pouvoirs en la combinant à un mécanisme de responsabilisation renforcé permettant aux trois niveaux de l'Organisation de s'acquitter efficacement de leurs fonctions , y compris les évaluations et les examens | Délimiter plus clairement les responsabilités des différents échelons | Budgétisé | – | – | X | – | En cours de planification | Dans le cadre de la prochaine phase de mise en œuvre de la transformation, le Secrétariat développe la délégation de pouvoirs, en particulier au niveau des pays, pour que l'OMS soit plus souple, plus réactive et plus responsable. Le plan d'évaluation biennal 2022-2023 approuvé par le Conseil exécutif comprend la délégation de pouvoirs parmi les thèmes d'évaluation. |
| | <i>Fonctions de responsabilisation</i> <i>Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier</i> | <i>Renforcer la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier à l'OMS</i> | <i>Prévenir tous les types d'inconduite sexuelle et y réagir (y compris en application des recommandations de la Commission indépendante sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo pendant la riposte à la</i> | <i>Budgétisé</i> | <i>15 000 000 par an</i> | – | – | – | <i>En cours</i> | <i>Des mesures à court et à moyen terme visant à prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et à y remédier ont été convenues et font l'objet d'un suivi au titre du Plan de lutte de l'administration de l'OMS. Les recommandations de la Commission</i> |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|--|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | <i>dixième flambée de maladie à virus Ebola et de celles des organes directeurs de l'OMS). Regrouper les changements initialement apportés par le Plan de lutte de l'administration dans une stratégie sur trois ans (2023-2025). Réorienter l'Organisation et ses activités selon une approche centrée sur les victimes et les survivants</i> | | | | | | | <i>indépendante, du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, ainsi que celles du Conseil exécutif, de l'Assemblée mondiale de la Santé et du PBAC font l'objet d'un suivi sur une plateforme qui synthétise les informations. A la fin décembre 2022, la mise en œuvre du Plan de lutte de l'administration est en bonne voie : 97 % des mesures ont été engagées et 84 % devraient être menées à bien. Des données actualisées sont communiquées tous les trimestres aux États Membres et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de lutte de l'administration sont régulièrement indiqués sur le site Web de l'OMS.</i> |
| 4 | Fonctions de responsabilisation Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier | Promouvoir un changement de culture dans toute l'Organisation | Changer fondamentalement la culture et la dynamique du pouvoir à l'OMS afin de garantir que la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ainsi que de l'inconduite sexuelle devienne l'affaire de tous, et de créer un environnement de travail | Budgétisé | – | – | – | X | En cours | Mesure 3.1 du Plan de lutte de l'administration : promouvoir un changement de culture au sein de l'Organisation, y compris en tenant les administrateurs et les hauts fonctionnaires pour responsables de la prévention de l'exploitation, des abus et |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|--|--|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | sûr et sain où l'exploitation et les abus sexuels ne sont aucunement tolérés | | | | | | | du harcèlement sexuels et des mesures destinées à y remédier, au moyen de pactes pour les administrateurs, d'engagements professionnels/d'examen de la performance, et d'autres mesures disciplinaires ou liées à la performance. Outre les mesures prises et en cours (voir le Plan de lutte de l'administration), une étude est menée afin de réaliser une analyse en profondeur de la culture institutionnelle de l'OMS. Celle-ci aboutira à des recommandations sur les modifications à apporter et les moyens d'instaurer un environnement de travail plus respectueux et d'appliquer la tolérance zéro face à l'inconduite sexuelle. Les résultats préliminaires seront disponibles d'ici à la fin de l'année et l'étude sera finalisée au début de 2023. Le changement de culture est lui-même un processus de longue haleine qui se prolongera après 2025. |
| 5 | Fonctions de responsabilisation Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier | Créer un programme de soutien aux victimes/survivants dans l'ensemble de l'Organisation et dans les pays | Créer une fonction exemplaire de soutien aux victimes/survivants | Budgétisé | – | X | – | – | En cours | Mesures 1, 2 et 3 du Plan de lutte de l'administration (court terme) et mesures connexes. Au-delà de l'action engagée dans le cadre du Plan de lutte de |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|--|--|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | l'administration, des travaux sont en cours pour créer une fonction de soutien aux victimes et aux survivants qui s'appuie sur les systèmes existants et les améliore. Cette fonction n'incombe pas à une seule unité, mais elle est assurée dans le cadre d'un réseau de coopération avec les partenaires, les gouvernements hôtes, les bureaux de pays et les programmes de responsabilisation. Le recours au Fonds d'aide aux survivants du Directeur général permet de répondre aux besoins immédiats de façon non bureaucratique. |
| 6 | Fonctions de responsabilisation Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier | Créer une équipe multidisciplinaire spécialisée dans la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et dans l'évaluation des risques pour toutes les activités de l'OMS dans les pays, les opérations d'urgence et les autres programmes supposant une collaboration directe avec les communautés | Intégration des questions de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et des mesures destinées à y remédier dans les programmes et activités | Budgétisé | – | – | – | X | En cours | Mesure 3.2.6 du Plan de lutte de l'administration : la stratégie triennale permettra d'intégrer à long terme, selon une démarche systématique, la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier. |
| 7 | Fonctions de responsabilisation Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier | Créer une liste d'experts pluridisciplinaires internes et externes chargés de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et des mesures destinées à y remédier, en vue de leur déploiement aux trois niveaux de l'OMS | Renforcer les capacités et les systèmes afin de pouvoir rapidement mobiliser des moyens supplémentaires en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et | Budgétisé | – | – | X | X | En cours | Mesure 3.3.1 du Plan de lutte de l'administration : liste d'experts compétents dans les domaines de la protection, de la coordination, de la formation à la mobilisation des communautés, de |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|--|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | (en donnant la priorité aux femmes) | de mesures destinées à y remédier | | | | | | | l'évaluation des risques, de la lutte contre la violence fondée sur le genre, de la santé mentale, sexuelle et reproductive, des enquêtes, de la gestion des ressources humaines, de la planification des programmes et des projets. Des capacités initiales ont été recensées et des spécialistes ont été déployés dans les opérations en cours. Compte tenu des carences systémiques de compétences en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, les capacités dans ce domaine doivent être considérablement renforcées, en coordination avec les autres parties prenantes, afin de professionnaliser et de standardiser les interventions. |
| 8 | Fonctions de responsabilisation Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier | Concernant la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier, créer un cadre et des normes communes à appliquer dans les opérations conjointes au niveau des pays | Veiller à ce que les normes en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et de mesures destinées à y remédier soient appliquées dans les opérations auxquelles participent plusieurs parties prenantes | Budgétisé | – | – | – | X | En cours | Mesure 3.5.3 du Plan de lutte de l'administration : des progrès sont accomplis en matière de sensibilisation, d'évaluation des capacités et de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en coopération avec les partenaires d'exécution des |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|--|---|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | Nations Unies ; des discussions ont été engagées avec les États Membres et les conclusions de ces travaux seront intégrées aux stratégies de coopération avec les pays, etc. |
| | <i>Fonctions de responsabilisation Gestion des risques</i> | <i>Élaborer un cadre de propension au risque et une déclaration sur le contrôle interne à soumettre régulièrement aux États Membres</i> | <i>Améliorer la maturité du système OMS de gestion du risque institutionnel, suivant les normes du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, de sorte que l'OMS puisse prévenir et détecter les risques susceptibles de nuire à sa performance et à sa réputation et y répondre</i> | | | | | | | <i>Depuis plus de cinq ans, l'OMS n'a cessé d'améliorer son système de gestion du risque institutionnel et s'attache actuellement à l'élargir. Politique de gestion des risques institutionnels (2015) ; Déclaration sur la propension au risque (2022) ; Liste de contrôle et registre pour l'autoévaluation de la gestion des risques et du contrôle interne (pour l'ensemble des responsables, données communiquées annuellement).</i> |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|--|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| 9 | Fonctions de responsabilisation Gestion des risques | Élaboration d'un cadre de propension au risque | Définir la position de la haute direction de l'OMS en matière de risques en indiquant les niveaux de risque que l'Organisation est prête à accepter pour mener à bien sa mission, en articulant celle-ci autour d'un ensemble de catalyseurs, les « facteurs clés de succès ». Donner aux collègues à tous les niveaux de l'Organisation des orientations sur la façon dont ils devraient envisager le risque dans leur prise de décisions, en particulier lorsque, dans des environnements complexes ou en mutation, il est impossible de les éviter. | Budgétisé | – | X | – | – | En cours | Le Secrétariat a établi son premier cadre de propension au risque en juillet 2022. Celui-ci servira à intégrer plus avant la gestion des risques dans les activités courantes et dans la prise de décisions au quotidien et aidera les États Membres à déterminer où il y a des lacunes et où des ressources sont nécessaires pour réduire les risques. Ce cadre a également servi à mettre à jour la liste 2022 des principaux risques pour l'OMS. Prochaines étapes : le cadre sera examiné et approuvé par le Groupe de la politique mondiale au premier trimestre 2023 et servira de base à l'élaboration de la nouvelle stratégie de gestion des risques. |
| 10 | Fonctions de responsabilisation Gestion des risques | Élaboration d'une stratégie de gestion des risques et renforcement des systèmes aux trois niveaux de l'OMS | Améliorer la maturité du système OMS de gestion du risque institutionnel, suivant les normes du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, de sorte que l'OMS puisse prévenir et détecter les risques susceptibles de nuire à sa performance et à sa réputation et y répondre | Non encore budgétisé | – | X | | | | Depuis cinq ans, l'OMS n'a cessé d'améliorer son système de gestion du risque institutionnel et s'attache actuellement à l'élargir. Politique de gestion des risques institutionnels (2015) ; Déclaration sur la propension au risque (2022) ; Liste de contrôle et registre pour l'autoévaluation de la |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|---|---|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | gestion des risques et du contrôle interne (pour l'ensemble des responsables, données communiquées annuellement). |
| 11 | Fonctions de responsabilisation Gestion des risques | Élaboration d'une version améliorée de la déclaration sur le contrôle interne | Donner une assurance raisonnable de la réalisation des objectifs de l'OMS en ce qui concerne la présentation de rapports financiers et non financiers fiables, l'efficacité et l'efficience du fonctionnement et le respect des règlements, règles et politiques, y compris s'agissant de la prévention et de la détection des fraudes, conformément à la déclaration des Nations Unies relative au contrôle interne | Non encore budgétisé | – | – | X | – | En cours | La version améliorée de la déclaration relative au contrôle interne sera en adéquation avec le système de gestion opérationnelle (BMS) et des améliorations parallèles seront apportées aux systèmes institutionnels ou opérationnels. |
| Fonctions de responsabilisation Gestion des risques | | Améliorer les mécanismes de sensibilisation et de signalement en matière de fraude et de gestion des risques | Réduire la fraude, améliorer la gestion des risques et apporter une plus grande assurance aux États Membres dans ces domaines | | – | | | | | <i>Cette proposition est mise en œuvre. Voir l'appendice 1 du document A75/35, recommandations R023 et R024.</i> |
| 12 | Fonctions de responsabilisation Gestion des risques | Campagnes de sensibilisation au risque dans toute l'Organisation | Faire mieux connaître les risques et les systèmes mis en place pour y faire face, et notamment les responsabilités du personnel, dans toute l'Organisation | Non encore budgétisé | À compléter | X | – | – | En cours | La documentation et les outils de sensibilisation sont en cours d'élaboration. |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|-------------------------------------|---|--|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| 13 | Fonctions de responsabilisation Gestion des risques | Renforcer le programme mondial sur les risques, la conformité et le contrôle | Renforcer les capacités et les systèmes dont dispose l'Organisation pour recenser, évaluer et atténuer les risques, y compris en veillant à la conformité | Non encore budgétisé | À compléter | – | X | – | En cours | Un examen interne selon les principes les plus rigoureux a été effectué en 2021 et les recommandations qui en sont issues sont en train d'être intégrées dans la nouvelle stratégie de gestion du risque institutionnel. |
| 2. Impact au niveau des pays | | | | | | | | | | |
| <i>Impact au niveau des pays</i> | | <i>Définir les rôles et les fonctions de l'OMS, y compris la coopération technique fournie aux États Membres, et inclure cette définition dans le manuel d'élaboration des stratégies de coopération avec les pays</i> | <i>Définir plus clairement les rôles et les fonctions de l'OMS à différents niveaux</i> | | | – | | | | <i>Depuis la précédente réforme de l'OMS, des progrès ont été réalisés dans la clarification des rôles et des fonctions des trois niveaux de l'Organisation. Aujourd'hui, la manière dont les rôles et les fonctions transparaissent dans la planification des activités de chacun des niveaux de l'Organisation est plus claire, notamment les rôles et les fonctions de l'OMS en matière de leadership, de biens de santé publique mondiaux et d'appui aux pays (sur la base des orientations stratégiques des stratégies de coopération avec les pays). Ces rôles et ces fonctions sont délimités et repris dans les plans opérationnels, qui sont alimentés par des discussions à trois</i> |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|----------------------------------|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | niveaux par le biais de réseaux à trois niveaux, en particulier par les équipes de réalisation des produits, avec un accent particulier sur l'alignement des activités en vue de l'impact au niveau des pays. |
| 14 | Impact au niveau des pays | Mettre à jour le guide 2020 sur la stratégie de coopération avec les pays afin d'affiner l'approche globale de la stratégie, en veillant à ce qu'elle soit liée au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux exigences du nouveau système de gestion, y compris en définissant comment les bureaux de pays appuient la coopération technique avec les pays | Accroître la valeur et l'utilisation de la stratégie de coopération avec les pays en tant qu'instrument stratégique et de planification pour renforcer l'impact au niveau des pays et les relations avec les États Membres | Partiellement budgétisé | 100 000-150 000 | X | X | | En cours | Les priorités de la stratégie de coopération de l'OMS avec les pays ne sont pas encore systématiquement mises en rapport avec le processus mondial de planification stratégique et opérationnelle. Le guide sur la stratégie de coopération avec les pays recense les rôles et les fonctions de l'OMS au niveau des pays et les articule au moyen de priorités stratégiques nationales. Des liens doivent également être établis avec l'outil BMS en vue d'éclairer systématiquement le processus de planification stratégique opérationnelle de l'OMS. |
| 15 | Impact au niveau des pays | Suivre la mise en œuvre et l'établissement de rapports aux États Membres par l'intermédiaire du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé | Visibilité accrue des réalisations et des défis opérationnels pour les États Membres | Partiellement budgétisé | – | – | – | X | En cours | La planification active est en cours pour l'intégration de la stratégie de coopération avec les pays au sein du système BMS (lui-même en cours d'élaboration), le but étant d'orienter de |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---------------------|---|-------------------------|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | façon systématique le processus de planification stratégique opérationnelle de l'OMS. Les liens entre la stratégie de coopération avec les pays et le BMS devraient être établis d'ici le prochain trimestre de 2023. Le suivi et la notification de l'impact sur les pays sont effectués par le biais du système de mesure du treizième programme général de travail, notamment en surveillant la réalisation des résultats et des impacts en matière de santé grâce aux indicateurs de résultat et la contribution du Secrétariat à ces résultats et impacts grâce au tableau de bord des produits. En outre, le rapport sur les résultats présente des études de cas par pays qui montrent comment l'OMS contribue à la réalisation des résultats et des impacts en matière de santé. Des améliorations seront apportées au suivi et à la notification de l'impact sur les pays en définissant mieux les résultats de santé prioritaires et ce que l'OMS fournira dans chaque pays par le biais |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|----------------------------------|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | de l'« approche axée sur les résultats », qui fait partie du programme de transformation de l'OMS. |
| | <i>Impact au niveau des pays</i> | <i>Renforcer la visibilité des principaux défis opérationnels au niveau des pays, y compris moyennant des discussions au niveau des organes directeurs</i> | <i>Veiller à ce que les États Membres aient une vue d'ensemble complète du contexte opérationnel, à tous les niveaux</i> | | | | | | | |
| 16 | Impact au niveau des pays | Inclure les défis opérationnels au niveau des pays dans le rapport 2023 sur la présence de l'OMS dans les pays, y compris un moyen de renforcer l'engagement des représentants de l'OMS auprès de multiples secteurs ; et le présenter à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé et au Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session pour discussion et examen | Accroître la visibilité des principaux défis opérationnels et des solutions pour les opérations au niveau des pays, ainsi que des moyens de renforcer l'impact de l'OMS au niveau des pays | Partiellement budgétisé | 40 000+ | X | X | – | En cours | Le rapport 2023 sur la présence de l'OMS dans les pays est en cours d'élaboration, avec des informations provenant des bureaux de pays de l'OMS, et sera présenté à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Les défis de l'OMS au niveau des pays sont multiples et complexes. L'OMS rendra compte systématiquement de ces défis moyennant des rapports biennaux sur la présence de l'OMS dans les pays et des présentations au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé en tant que point principal de l'ordre du jour. Le processus d'élaboration du rapport 2025 sur la présence de l'OMS dans les pays débutera au troisième trimestre 2024 ; il sera présenté, ainsi que les rapports des visites de pays, à la |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|----------------------------------|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2025. |
| 17 | Impact au niveau des pays | Élaborer une approche visant à associer plus activement les membres du Conseil exécutif à la compréhension des résultats obtenus et des défis opérationnels de l'OMS au niveau des pays, notamment par des visites dans les pays, et faire rapport à ce sujet au Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session | Faciliter l'expérience directe pour les membres du Conseil exécutif, en vue d'améliorer les activités de gouvernance | Non encore budgétisé | 30 000 par visite de pays | X | X | X | En cours de planification | Une initiative est en cours d'élaboration et sera présentée pour examen au Conseil exécutif, assortie d'une proposition pour que les membres du Conseil exécutif se rendent régulièrement dans les pays et bureaux de pays pour recueillir des observations ou des informations en retour supplémentaires. Un cadre pour de telles visites sera présenté au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé pour examen. |
| 18 | Impact au niveau des pays | Examiner et améliorer la coordination, la communication et la cohérence technique aux trois niveaux de l'Organisation en vue d'obtenir un impact dans les pays. | Remédier aux inefficacités en matière de coordination entre les trois niveaux de l'Organisation et mettre l'accent sur le soutien aux pays | | | X | X | | Planifié | Les activités visant à améliorer la coordination des travaux et la cohérence technique aux trois niveaux de l'Organisation afin d'obtenir un impact au niveau des pays s'inscrivent dans le prolongement des réseaux de catégories et de secteurs de programme de la précédente réforme de |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---------------------|---|-------------------------|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | <p>l'OMS. Dans le cadre de la transformation actuelle de l'OMS, afin de renforcer encore l'alignement, la coordination et la cohérence technique, le Secrétariat a remanié le processus de planification pour y inclure des améliorations, à savoir la planification de l'appui aux pays aux trois niveaux et la planification des produits techniques/biens de santé publique mondiaux. Les plans d'appui aux pays commencent par définir les besoins en matière d'assistance technique au niveau du pays et ils serviront ensuite de base à l'appui planifié au niveau du bureau de pays, du bureau régional et du Siège afin de s'assurer qu'ils sont alignés. Des mécanismes de coordination à trois niveaux ont été mis en place, notamment les équipes de réalisation des produits et les réseaux d'experts techniques qui sont supervisés par les réseaux d'instances dirigeantes, tels que le directeur de la gestion des programmes, le directeur de l'administration et des</p> |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---------------------|---|-------------------------|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | finances et le Groupe de la politique mondiale (GPG). D'autres améliorations seront nécessaires pour que ces réseaux fonctionnent de manière optimale. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire en sorte que les produits techniques dont la production est prioritairement confiée au Siège et aux bureaux régionaux sont alignés sur la production d'impacts au niveau des pays. |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|-----------------------|--|---|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| 3. Financement | | | | | | | | | | |
| | <i>Financement</i> <i>Allocation des ressources</i> | <i>Renforcer la transparence de l'allocation des ressources à l'échelle de toute l'Organisation, y compris en instituant un mécanisme pour garantir et améliorer l'équité dans ce domaine à tous les niveaux et notamment dans les bureaux principaux de l'OMS, en accordant une attention particulière aux résultats au niveau des pays et aux résultats sous-financés dans le budget programme (une proposition sur les façons d'utiliser la nouvelle augmentation proposée des contributions fixées)</i> | <i>Améliorer la visibilité des États Membres sur la manière dont les ressources sont allouées aux trois niveaux de l'Organisation et présenter les contraintes actuelles en matière de réaffectation des ressources pour le Secrétariat</i> | | | - | | | | <i>Le Secrétariat prépare des documents sur les mécanismes actuels d'allocation des fonds. Il tiendra des sessions consacrées à l'allocation des types de ressources suivants : fonds souples, fonds thématiques et contributions volontaires. Le Secrétariat continuera à dialoguer avec les États Membres sur le point approprié du cycle d'élaboration et d'approbation du budget programme pour que cette activité ait lieu.</i> |
| 19 | Financement Allocation des ressources | Organiser une séance d'information sur les mécanismes actuels d'allocation des ressources, y compris l'élaboration et la mise en commun de documents de référence, au besoin | Améliorer la compréhension par les États Membres de l'allocation des ressources aux trois niveaux de l'Organisation, y compris les contraintes liées à la réaffectation | Budgétisé | 32 000 | X | - | - | En cours | Les documents doivent être adaptés à une utilisation par les États Membres et les séances doivent avoir lieu dès que possible. |
| 20 | Financement Allocation des ressources | En ce qui concerne l'augmentation des contributions fixées pour 2024-2025, partager les principes qui guideront la répartition des contributions fixées aux trois niveaux | Fournir aux États Membres des outils leur permettant d'expliquer à leurs partenaires comment l'augmentation des contributions fixées devrait être utilisée, sans nuire à la souplesse dans l'utilisation de ces ressources | Budgétisé | 16 000 | X | - | - | En cours de planification | Le Secrétariat proposera et présentera un ensemble de principes qui guideront l'allocation de ressources flexibles aux trois niveaux de l'Organisation et permettront aux États Membres de rendre compte de l'utilisation stratégique de ces ressources, tout en conservant la flexibilité essentielle qui était un |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | objectif clé de la décision WHA75(8) (2022) sur le financement durable. |
| 21 | Financement Allocation des ressources | Une évaluation exhaustive des ressources disponibles et des options de financement a été menée afin de traiter les priorités inscrites dans le budget programme | Améliorer les connaissances des États Membres sur la situation financière actuelle et future de l'Organisation | Budgétisé | 32 000 | – | X | – | En cours de planification | – |
| 22 | Financement Allocation des ressources | Produits hautement prioritaires financés de manière adéquate après l'approbation du budget programme | Établir un lien plus explicite entre les produits hautement prioritaires et le financement | Budgétisé | 50 000 | – | X | X | En cours de planification | Après le début de l'exécution du budget programme, l'objectif consiste à financer les produits hautement prioritaires ; toutefois, cela dépendra du nombre et du niveau des produits à hiérarchiser, l'Organisation n'étant pas encore entièrement financée de manière durable. La décision susmentionnée sur le financement durable devrait faciliter la réalisation de cet objectif. |
| 23 | Financement Alignement avec le budget programme | Améliorer l'alignement entre les priorités programmatiques et le financement correspondant dans le cadre du budget programme approuvé : examen de tous les accords avec les donateurs pour assurer l'alignement des subventions sur les priorités du budget programme de l'OMS | Mieux aligner les exigences des États Membres, telles qu'adoptées dans le budget programme et d'autres textes, et le financement que l'Organisation reçoit pour traiter et mettre en œuvre ses plans | – | 100 000 | À compléter | – | | En cours de planification | L'alignement des priorités sur le financement se heurte à des contraintes importantes dans le modèle de financement actuel, comme l'a examiné en détail le Groupe de travail sur le financement durable. Les |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|--|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | décisions prises récemment en matière de financement durable devraient permettre des améliorations dans ce domaine. Pour les fonds souples et thématiques, des mécanismes bien établis sont en place. Concernant les contributions volontaires, les contraintes sont plus importantes. |
| 24 | Financement Gestion financière | Examiner et comparer le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS afin de les aligner sur les meilleures pratiques utilisées dans le système des Nations Unies : mise à jour du Règlement financier et des Règles de gestion financière | – | Budgétisé | – | X | – | – | En cours | Le Règlement financier et les Règles de gestion financière font actuellement l'objet d'une mise à jour, qui sera soumise à la cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif et à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. |
| 25 | Financement Gestion financière | Actualiser les états financiers de l'OMS : d'autres mesures sont prévues afin d'améliorer la transparence des états financiers | Améliorer la transparence des états financiers | Budgétisé | – | X | X | X | En cours | Mesures supplémentaires visant à améliorer la transparence des états financiers : 1) conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), mettre à jour les notes accompagnant les comptes afin d'améliorer la clarté et la communication de l'information ; 2) améliorer la publication des annexes aux états financiers, afin |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|-----------------------|-------------------------------|---|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | d'inclure des ensembles plus larges d'informations financières ; et 3) continuer à améliorer le rapport du Directeur général présentant la performance financière. En outre, de nouvelles normes IPSAS en cours d'élaboration devront être adoptées, notamment des informations sur l'environnement et la durabilité susceptibles d'avoir une incidence sur l'information financière. |
| 4. Gouvernance | | | | | | | | | | |
| 26 | Gouvernance Multilinguisme | Améliorer le multilinguisme en fournissant l'ensemble des documents dans les six langues officielles : traduction des procès-verbaux d'une réunion, dans le cadre d'un projet pilote, et évaluation de l'acceptabilité | Traduction des procès-verbaux des organes directeurs vers les langues officielles. Proposition tendant à mener un projet pilote pour les procès-verbaux d'une réunion en utilisant la traduction assistée par ordinateur et la traduction automatique avec postédition superficielle afin d'obtenir un résultat compréhensible et précis, bien que non équivalent à la qualité de la traduction humaine | Budgétisé | 50 000- 60 000 | X | – | X | En cours de planification | Les seuls documents recensés comme non actuellement traduits sont les procès-verbaux du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé, ce qui correspond, en principe, à six réunions par exercice biennal, soit environ 650 000 mots à traduire vers cinq langues. En 2017, le coût d'une telle opération avait été estimé à environ 500 000 USD par exercice biennal. En 2020, le Département Organes directeurs a intégré la traduction assistée par ordinateur et la traduction automatique au flux de production des |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|--|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | traductions. D'après les estimations de GBS, l'utilisation de ces technologies, associée à une postédition/révision superficielle devrait permettre d'économiser plus de 50 % par rapport aux estimations précédentes. Il serait proposé de mener un projet pilote pour confirmer ces économies et évaluer l'acceptabilité des résultats. |
| | Gouvernance <i>Examen des meilleures pratiques</i> | Élaborer un document présentant des options et examinant les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de surveillance dans l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux, et présenter certaines options en vue d'améliorer l'efficacité des organes directeurs de l'OMS pour une décision par les États Membres | Améliorer l'efficacité des organes directeurs de l'OMS | | | | | | | |
| 27 | Gouvernance Examen des meilleures pratiques | Mener un examen de l'apprentissage organisationnel afin de recenser les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de responsabilisation et de surveillance au sein des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux, et les options pour une gouvernance plus efficace de l'OMS et une responsabilisation/surveillance | Accroître l'efficacité et l'efficacité des organes directeurs de l'OMS (Siège et bureaux régionaux), des fonctions de surveillance et de responsabilisation (gouvernance et Secrétariat) et des liens entre les deux | Non encore budgétisé | 100 000 | – | X | – | En cours de planification | Cet examen utilisera et mettra à profit les nombreux examens, études et évaluations réalisés antérieurement, notamment ceux portant sur la réforme de l'OMS (2011-2018) ; la transformation ; les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) ; les évaluations MOPAN ; l'analyse |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|--|--|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | comparative interne/les examens de la gestion ; la collaboration dans le cadre de la réforme des Nations Unies, ainsi que les activités menées par l'intermédiaire de divers réseaux établis des Nations Unies. À faire établir après les réunions des organes directeurs de janvier 2023. |
| 28 | Gouvernance Examen des meilleures pratiques | Élaborer un document présentant des options et examinant les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de surveillance au sein des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux | Fournir des exemples de pratiques utiles émanant de l'extérieur de l'OMS en vue d'éclairer les réformes de la gouvernance des États Membres | Non encore budgétisé | À compléter | – | X | – | En cours de planification | À faire établir après les réunions des organes directeurs de janvier/février 2023. |
| | Gouvernance <i>Rôle du Comité du programme, du budget et de l'administration</i> | Renforcer le rôle du Comité du programme, du budget et de l'administration et du Conseil exécutif, en particulier en matière de surveillance budgétaire, afin d'améliorer la collaboration et d'assurer une surveillance des futurs budgets programme | – | | | – | | | | <i>Les options possibles sont les suivantes : 1) prévoir des réunions plus longues ou des séances « thématiques/sur un sujet précis » ; 2) prévoir une session sur la mise en œuvre (ou non) des recommandations antérieures du Conseil exécutif ; et 3) avant la réunion, organiser une séance d'information à l'intention des États Membres sur l'exercice de hiérarchisation.</i> |
| 29 | Gouvernance Rôle du Comité du programme, du budget et de l'administration | Sous réserve d'une décision des États Membres, ajouter des sessions extraordinaires ou supplémentaires du Comité du | – | – | – | X | – | – | En cours | Première réunion informelle des membres du Comité du programme, du budget et |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|--|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | programme, du budget et de l'administration axées sur la surveillance budgétaire | | | | | | | | de l'administration tenue en novembre 2022 ; sous réserve d'un examen par les États Membres et d'une consultation avec ceux-ci, d'autres séances similaires peuvent être organisées. |
| 30 | Gouvernance Rôle du Comité du programme, du budget et de l'administration | a) Prévoir des réunions plus longues ou des séances « thématiques/sur un sujet précis » ; et b) prévoir une session sur la mise en œuvre (ou non) des recommandations antérieures du Conseil exécutif | – | – | – | À compléter | – | – | En cours de planification | Sous réserve des instructions des États Membres. |
| | <i>Gouvernance</i> Établissement des coûts des résolutions | <i>Améliorer le processus d'établissement des coûts des résolutions et des décisions, notamment au moyen de discussions avec les États Membres au cours des consultations en déterminant le financement potentiel et en ajoutant des clauses claires de caducité</i> | <i>Alignement de l'établissement et du contrôle des priorités par les organes directeurs de l'OMS et intégration avec le budget programme approuvé en tant qu'élément clé de la surveillance et de la gestion de l'exécution</i> | | | | – | | | <i>Le Secrétariat a accompli des progrès considérables à cet égard. Le processus d'établissement des coûts des résolutions est désormais la norme et fait l'objet d'un processus d'approbation rigoureux, tout en maintenant la souplesse nécessaire en raison de la planification précoce que cette évaluation des coûts implique.</i> |
| 31 | Gouvernance Établissement des coûts des résolutions | Détermination des responsabilités en matière de financement et d'application des résolutions | Établissement clair, convenu et compris des responsabilités pour la mise en œuvre des résolutions | Budgétisé | Temps de travail | X | – | – | En cours de planification | Nécessité d'aborder les indicateurs de performance pour le Secrétariat, la planification des ressources humaines (par rapport aux activités dans les résolutions et les engagements qu'elles représentent), ainsi que les responsabilités des |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|--|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | États Membres en matière de financement des coûts, en particulier dans un environnement de financement durable. |
| 32 | Gouvernance Établissement des coûts des résolutions | Processus d'approbation du calcul des coûts des résolutions établies et mises en œuvre | Contrôle efficace de l'examen significatif de l'établissement des coûts et de l'approbation par les États Membres | Non encore budgétisé | Temps de travail | – | X | – | En cours de planification | Aborder les questions et les options concernant le calendrier, par exemple l'établissement des coûts avec l'approbation des résolutions ou après celle-ci ; parmi les options possibles peuvent figurer des séances spéciales d'établissement des coûts pour le Comité du programme, du budget et de l'administration, des délais de présentation plus clairs et un examen des personnes habilitées à proposer des résolutions dont les incidences financières ont été établies. |
| 33 | Gouvernance Établissement des coûts des résolutions | Actualisation et disponibilité sur le portail de l'OMS de la synthèse des incidences financières des résolutions | Transparence et disponibilité des données sur les processus et les décisions des organes directeurs à l'intention d'un public extérieur | Budgétisé | Temps de travail | – | X | – | En cours | Les informations sont déjà disponibles, mais une présentation en ligne actualisée doit être élaborée et mise en œuvre. |
| 34 | Gouvernance Établissement des coûts des résolutions | Renforcer le processus d'intégration des incidences financières des résolutions approuvées dans le processus d'élaboration du budget programme | Lien entre les résolutions approuvées et les priorités et les prestations | Non encore budgétisé | Temps de travail | X | – | – | En cours de planification | Examiner les questions relatives à l'établissement de liens explicites entre les résultats et les coûts et aux possibilités dans ce domaine, à l'intégration explicite des résolutions adoptées dans le budget programme et à |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|-------------------------------|----------------------------|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | l'établissement de rapports sur les résultats obtenus, avec mise en œuvre financière. |
| 5. Ressources humaines | | | | | | | | | | |
| | <i>Ressources humaines</i> | <i>Améliorer la transparence dans la création et le pourvoi des postes de haut niveau à l'OMS, moyennant des rapports périodiques aux États Membres</i> | <i>Fournir aux États Membres plus d'informations concernant les principaux problèmes et défis liés aux ressources humaines</i> | | | | | | | <i>Il s'agit notamment du renforcement des systèmes de gestion des ressources humaines, du recrutement et de l'entrée en fonction des représentants de l'OMS dans les pays, ainsi que de l'établissement de rapports.</i> |
| 35 | Ressources humaines | Nouvelle page Web de l'OMS sur la responsabilisation affichant divers tableaux de bord, notamment sur les postes, les vacances de poste et le recrutement des ressources humaines | Accroître la transparence et l'efficacité de la recherche d'informations pertinentes par les États Membres | Non encore budgétisé | À compléter | X | – | – | En cours | Les tableaux de bord fourniront des informations accessibles, régulièrement actualisées (et semblables à celles présentées dans le rapport annuel des ressources humaines à l'Assemblée mondiale de la Santé) qui indiqueront les postes pourvus, les vacances de poste et d'autres caractéristiques démographiques. |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---------------------|--|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| 36 | Ressources humaines | Procédures élaborées dans le but d'améliorer le recrutement et le placement des représentants de l'OMS dotés des capacités adéquates en termes de leadership, de gestion et de coordination technique afin de diriger les bureaux de pays de l'OMS | Améliorer le recrutement de représentants de l'OMS compétents, sur la base de processus qui évaluent les candidats, utilisent des listes et veillent à faire correspondre et à placer rapidement ces représentants, avec la participation des bureaux régionaux et du Siège | Budgétisé | 500 000 par an | X | - | X | En cours | La désignation aux nouveaux postes de représentant est actuellement effectuée par les directeurs régionaux, et celle-ci sera modifiée dans le cadre de la nouvelle procédure selon le calendrier suivant : sélection d'un nouveau fournisseur pour les centres/processus d'évaluation – mai 2023 ; présentation du nouveau mécanisme de sélection des représentants approuvé d'ici le quatrième trimestre 2023 ; examen et communication aux États Membres d'ici mai 2025. Les centres d'évaluation des représentants sont organisés chaque année, et le processus doit devenir plus rigoureux et efficace. Le processus de désignation peut être encore amélioré en faisant correspondre les candidats aux postes de représentant au profil du lieu d'affectation, avec la participation du Bureau du Directeur général et des bureaux régionaux, et en exerçant une diligence raisonnable accrue (vérifications croisées) lors de la désignation des |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|----------------------------|---|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | représentants. Dans le cadre de la transformation de l'OMS, un programme qui a débuté au Bureau régional pour l'Afrique en 2019 afin d'améliorer le potentiel et les capacités de leadership, de gestion (y compris en matière de PRSEAH) et de coordination technique des représentants de l'OMS est en cours d'extension pour inclure des cohortes dans les principaux bureaux. Ce programme, intitulé « Pathways to leadership for health transformation » (Les voies du leadership pour la transformation de la santé), vise à former les futurs dirigeants de l'OMS ou à renforcer les capacités des représentants actuels de l'OMS. |
| 37 | Ressources humaines | Mécanismes améliorés pour communiquer les vacances de poste et enrichir la diversité et le vivier de talents qui postulent à des postes à l'OMS | Améliorer l'accès à l'ensemble du vivier mondial de talents | À compléter | À compléter | X | - | - | En cours de planification | - |
| 38 | Ressources humaines | Améliorer la conformité des ressources humaines avec les principes de la répartition géographique | Améliorer la répartition géographique du personnel | À compléter | À compléter | - | - | - | À compléter | Les données sur la représentation géographique, et notamment son évolution au fil du temps, sont présentées tous les six mois aux organes directeurs de l'OMS dans |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----------------------------|--|---|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | les données sur le personnel et les rapports sur les ressources humaines. |
| 6. Budget programme | | | | | | | | | | |
| 39 | Budget programme Nouvelles initiatives | Instaurer une démarche cohérente et transparente pour la mise en place de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes, y compris pour le calcul des coûts connexes et leur financement futur, ainsi que pour la consultation des États Membres | Pour communiquer rapidement aux États Membres les nouveaux plans pour de nouvelles initiatives majeures au sein de l'OMS, ainsi que leurs incidences financières et administratives | Non encore budgétisé | - | X | - | - | En cours de planification | Le Secrétariat de l'OMS informera rapidement les États Membres lorsque de nouvelles initiatives sont prévues (lors de séances d'information ou de réunions liées aux organes directeurs, selon le cas). Les initiatives désignent de nouveaux grands programmes (y compris les centres) qui n'existent pas actuellement au sein de la structure institutionnelle/du budget programme de l'OMS. Ces initiatives figureront dans le budget programme, de même qu'une évaluation des incidences financières et administratives. |
| | <i>Budget programme Planification/efficience</i> | <i>Continuer à améliorer le processus de planification budgétaire fondé sur les priorités avec les États Membres, notamment le renforcement de la transparence, du partage d'informations sur l'établissement des priorités du budget programme et les discussions relatives au financement des priorités</i> | <i>Établir un lien clair entre l'établissement des priorités et la planification budgétaire, et améliorer la participation des États Membres au processus</i> | | | - | | | | <i>L'un des éléments clés du processus de planification de l'avant-projet de budget programme 2024-2025 est de mettre en avant l'établissement des priorités et de faire en sorte que ce processus soit axé sur les données et fondé sur la hiérarchisation ascendante des priorités</i> |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|--|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | <i>des pays en termes de résultats et d'impacts en matière de santé au niveau des pays.</i> |
| 40 | Budget programme Planification/efficience | Sur la base des principes de la gestion axée sur les résultats, améliorer le cadre de résultats de l'OMS et le suivi de ses performances, y compris au moyen d'un suivi conjoint avec les États Membres. Renforcer la souplesse institutionnelle, les moyens de suivi des performances et l'obtention de résultats aux trois niveaux de l'Organisation | Veiller à ce que le cadre hiérarchique des résultats de l'OMS soit utilisé pour démontrer plus clairement l'impact obtenu au niveau des pays | Non encore budgétisé | À compléter | X | X | – | En cours | Ce sujet est lié à plusieurs autres sujets qui ont été intégrés au plan de mise en œuvre du Secrétariat, par exemple le rapport sur l'évaluation et l'amélioration des résultats ; l'introduction de rapports conjoints des États Membres ; l'inclusion des États Membres dans l'élaboration du nouveau cadre hiérarchique des résultats pour le projet de quatorzième programme général de travail (PGT) et ses budgets programme. Les autres améliorations du suivi et de l'établissement de rapports sur les résultats permettront notamment de mieux suivre et communiquer les améliorations des résultats et des impacts en matière de santé et de démontrer les liens crédibles entre le travail de l'OMS et la contribution à ces résultats dans le cadre de l'initiative de transformation de l'OMS, qui est axée sur la résultologie. |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|---|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| 41 | Budget programme Planification/efficience | Établir un processus détaillé de consultation associé à l'élaboration du budget programme et du treizième PGT | Améliorer la participation des États Membres à l'élaboration et à l'exécution du budget programme et du treizième PGT | Budgétisé | 146 000 | X | – | X | En cours | Le Secrétariat a déjà entamé ce processus, avec des consultations plus ciblées et approfondies en vue de l'élaboration de l'avant-projet du budget programme 2024-2025. Il évalue également les moyens d'impliquer dès le départ les États Membres dans l'élaboration du quatorzième PGT. La date d'achèvement du budget programme 2024-2025 est fixée à mai 2023 ; pour le quatorzième PGT il s'agit du 14 mai 2025 ; les budgets programmes ultérieurs portent la mention « au-delà de 2025 ». Coût indiqué par exercice. |
| 42 | Budget programme Planification/efficience | Le processus de hiérarchisation des priorités nationales, régionales et mondiales s'est amélioré, présentant un lien plus clair entre les priorités et l'élaboration du budget programme. Partager les résultats de celui-ci de manière transparente avec les États Membres | Mieux faire comprendre aux États Membres le lien entre la hiérarchisation et l'élaboration du budget programme, ainsi que les allocations budgétaires respectives | Budgétisé | 50 000 | X | – | X | En cours | Il s'agit d'un objectif à plusieurs niveaux en cours. Achèvement d'un cycle biennal de budget programme pour chaque Conseil exécutif et Assemblée mondiale de la Santé. Les progrès suivants ont été réalisés : des consultations nationales sont actuellement menées pour définir les résultats et les priorités en matière de produits ; des consultations régionales |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|--|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | sur les priorités pour la Région sont en cours ; un engagement a été pris pour lier plus étroitement le niveau budgétaire aux résultats, et les résultats les plus prioritaires ont été identifiés ; et un partage plus transparent des résultats de la hiérarchisation sera réalisé grâce à la nouvelle annexe numérique du budget programme. Il conviendra d'examiner plus avant la manière de parvenir à une formulation plus claire et alignée des résultats en collaborant avec les États Membres, en mettant l'accent sur la mise en œuvre au niveau des pays afin de mieux répartir les budgets et les ressources et d'améliorer l'établissement des rapports. On renforcera ainsi l'accent mis sur les résultats et l'établissement de rapports sur les résultats (par opposition aux moyens mis en œuvre). |
| 43 | Budget programme Planification/efficience | Améliorer la transparence et fournir des informations détaillées en vue de l'élaboration du budget programme, en particulier en ce qui concerne les augmentations de budget proposées ainsi que le financement potentiel. Cela | Fournir des informations plus claires et transparentes que les États Membres peuvent comprendre pour leur prise de décisions dans le cadre de l'approbation du budget programme | Budgétisé | 48 000 | X | – | X | En cours | Pour une discussion plus approfondie avec les États Membres concernant le niveau de précision, par exemple ce qui est nécessaire avant l'approbation du budget programme et ce qui est |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|--|---|-------------------------|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | comprend notamment l'élaboration de documents, la tenue de séances d'information et l'amélioration de la disponibilité de l'information financière actuelle et potentielle. | | | | | | | | nécessaire dans le cadre du processus régulier consistant à rendre compte. Avec la nouvelle approche relative à la présentation du budget programme, il existe de nombreuses options. Du point de vue du budget, le Secrétariat prépare des documents et planifie des séances d'information sur la façon dont le budget programme est chiffré et élaboré. Cela pourrait apporter des éclaircissements utiles. Des détails considérables sont déjà fournis chaque mois sur l'exécution du budget par le biais du portail Web de l'OMS. L'OMS fournit déjà les meilleures estimations dont elle dispose eu égard au niveau de financement disponible, mais des progrès supplémentaires en matière de financement durable sont nécessaires pour permettre une préparation optimale du budget programme. |
| | <i>Budget programme Planification/efficience</i> | <i>Revoir la présentation du projet de budget programme dans le but de faciliter la compréhension et l'analyse par les États Membres des informations fournies</i> | . | | | | | | | <i>Les États Membres considèrent que le budget, sous sa forme actuelle, est peu intelligible. Ils ont demandé à disposer d'une meilleure vue</i> |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|--|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | <i>d'ensemble, d'un document plus court et plus intelligible, mais aussi d'informations plus détaillées dans certains domaines. Dans le processus actuel du projet de budget programme 2024-2025, le Secrétariat cherche à répondre à ces attentes au moyen d'une démarche « en entonnoir » et d'un site Web qui servira d'annexe numérique. Les plans actuels ont été présentés aux comités régionaux. Le nouveau budget programme est en cours d'élaboration à l'aide de cette approche, et un fournisseur a été identifié pour soutenir la composante numérique.</i> |
| 44 | Budget programme Planification/efficience | Améliorations de la structure et du graphisme de la présentation du budget programme : une structure modulaire, composée de sections pouvant être lues séparément (par exemple le résumé d'orientation, les textes explicatifs pour les résultats et les produits) | Améliorer l'expérience de l'utilisateur et la compréhension du budget programme | | 20 000 | X | - | - | En cours | - |
| 45 | Budget programme Planification/efficience | Ajouter des documents justificatifs (« explications »), par exemple le principe et le processus de budgétisation de l'OMS ; le processus de hiérarchisation, etc. (contenu à | Fournir des outils aux utilisateurs internes et externes pour assurer une meilleure compréhension et interprétation du budget programme | Budgétisé | 10 000 | X | - | - | En cours | - |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|---|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | décider avant chaque nouveau projet de budget programme) | | | | | | | | |
| 46 | Budget programme Planification/efficience | Déplacer le budget programme vers la plateforme numérique | Proposer une plateforme facile d'utilisation pour présenter le budget programme | Budgétisé | 270 000 | X | – | – | En cours | – |
| 47 | Budget programme Planification/efficience | Élaborer des tableaux de bord pour la hiérarchisation et l'établissement des coûts budgétaires afin de compléter la présentation du budget programme | Fournir aux États Membres des informations plus transparentes concernant la hiérarchisation | Budgétisé | 50 000 | X | – | – | En cours | – |
| 48 | Budget programme Planification/efficience | Établir un lien clair entre le futur budget programme et le rapport sur les résultats, le tableau de bord des produits, le financement et la mise en œuvre de l'exercice précédent | Mieux démontrer le lien entre les réalisations et les défis de l'Organisation, tel que présenté dans le rapport sur les résultats, et le travail effectué lors des cycles budgétaires ultérieurs | Budgétisé | – | X | – | – | En cours | – |
| 49 | Budget programme Planification/efficience | Organiser une consultation des États Membres concernant la présentation du budget programme | Inclure pleinement les États Membres dans le processus d'amélioration du budget programme | Budgétisé | 32 000 | X | – | – | En cours | – |
| | Budget programme Établissement du rapport | <i>Évaluer de façon indépendante le rapport sur les résultats et envisager des recommandations sur les moyens d'améliorer le rapport sur les résultats, y compris son résumé analytique</i> | <i>Un rapport sur les résultats amélioré, davantage centré sur l'impact, mieux ciblé pour les publics externes et assorti de recommandations claires pour la prise de décisions au cours des prochains exercices biennaux</i> | | | | – | | | <i>Certaines des améliorations spécifiques demandées par les États Membres sont mentionnées ailleurs dans le tableau, par exemple le résumé analytique</i> |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| 50 | Budget programme Établissement du rapport | Résumé d'orientation ajouté au rapport sur les résultats pour l'exercice 2022-2023 | Un document plus utile pour les publics extérieurs, présentant clairement les principales réalisations, les principaux défis et les recommandations pour la prise de décisions au cours des prochains exercices biennaux | Budgétisé | 21 000 | – | X | – | En cours de planification | Cette demande sera mise en œuvre pour le rapport de résultats 2022-2023. |
| 51 | Budget programme Établissement du rapport | Intégration des recommandations de l'évaluation du rapport sur les résultats 2020-2021 aux rapports sur les résultats | – | Budgétisé | 50 000 | X | X | – | En cours de planification | La vérification est terminée et les plans d'intervention de la direction sont en cours de finalisation. Ils indiqueront comment l'OMS intégrera les conclusions dans les prochains cycles d'établissement de rapports sur les résultats afin de renforcer encore les rapports sur les résultats répondant aux attentes des États Membres. |
| 52 | Budget programme Établissement du rapport | Introduire l'évaluation externe dans la méthodologie du tableau de bord par les contreparties | Se doter d'un rapport sur les résultats amélioré et évalué de manière transparente qui bénéficie directement de l'expérience des parties prenantes intéressées au niveau des pays | Budgétisé | 50 000 | – | X | – | En cours de planification | En vue d'améliorer encore le rapport sur les résultats et de prendre connaissance des enseignements tirés par les États Membres, l'OMS souhaiterait mettre en place une évaluation conjointe du tableau de bord des produits avec les parties prenantes nationales, sur quelques-unes au moins des dimensions de cet instrument. Ce processus |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|--|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | devra être arrêté en collaboration avec les États Membres. |
| 53 | Budget programme Établissement du rapport | Mettre en place des groupes de discussion avec les États Membres sur la façon d'améliorer le rapport sur les résultats | Collaborer directement avec les États Membres pour établir un rapport amélioré sur les résultats | Budgétisé | 6000 | – | X | – | En cours de planification | Les États Membres peuvent aider le Secrétariat à déterminer les priorités pour améliorer le rapport et à apporter toute autre amélioration jugée pertinente. |
| 54 | Budget programme Établissement du rapport | Dans le cadre de l'élaboration du projet de quatorzième PGT, inviter les États Membres intéressés à évaluer la hiérarchie des résultats de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de l'OMS et de formuler des recommandations | Mieux harmoniser et aligner les hiérarchies des résultats de l'OPS et de l'OMS | Non encore budgétisé | 81 000 | – | – | X | En cours de planification | Les États Membres ont fait part de leur souhait de voir les hiérarchies de résultats de l'OPS et de l'OMS plus explicitement alignées. Ces travaux peuvent être conduits dans le cadre des consultations pour l'élaboration du projet de quatorzième PGT. |
| | Budget programme Établissement du rapport | Accroître la transparence et fournir des informations détaillées dans le rapport sur le budget programme | Fournir de meilleures informations afin que les États Membres puissent constater les progrès réalisés dans l'exécution du budget programme | | | – | | | | <i>Plusieurs faits majeurs se sont produits l'année dernière : le portail Web du budget programme de l'OMS est passé d'une fréquence trimestrielle à une fréquence mensuelle, et le rapport sur les résultats est entièrement fonctionnel, avec des détails très précis sur les réalisations et l'analyse. Le Secrétariat a organisé périodiquement des réunions d'information</i> |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|---|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | | | | | | | | | <i>informelles à l'intention des États Membres sur l'état d'avancement de l'exécution du budget programme actuel. Le Secrétariat envisage également de créer un « portail de la transparence », dans lequel des informations succinctes sur l'exécution du budget programme peuvent être ajoutées. D'autres consultations avec les États Membres permettront de comprendre ce qui peut être fait de plus dans ce domaine.</i> |
| 55 | Budget programme Établissement du rapport | Assurer une plus grande transparence en améliorant les informations du budget programme de l'OMS, telles qu'elles sont présentées sur le portail du budget programme de l'OMS, et s'efforcer d'améliorer le score et le classement de l'OMS selon l'Indice de transparence de l'aide 2022 (score 69,3 et catégorie « Bien ») en publiant les données d'évaluation des performances pour la combinaison d'un produit et d'un bureau de pays spécifique | Accroître davantage la transparence de l'évaluation des performances du budget programme de l'OMS ; améliorer le portail du budget programme de l'OMS ; améliorer le score de l'OMS dans le classement de l'IITA | Budgétisé | 20 000 | X | – | – | En cours de planification | Poursuivant son engagement en faveur d'une plus grande transparence et visant à améliorer son score et son classement dans le futur Indice de transparence de l'aide 2024, l'OMS a identifié deux domaines à améliorer. |
| 56 | Budget programme Établissement du rapport | Renforcer le travail et la publication des données sur le portail du budget programme de l'OMS autour des « données en réseau », qui vise à établir le lien entre les organisations | Accroître davantage la transparence des données du budget programme de l'OMS ; améliorer le portail du budget programme de l'OMS ; | Budgétisé | 20 000 | X | – | – | En cours de planification | Poursuivant son engagement en faveur d'une plus grande transparence et visant à améliorer son score et son classement dans le |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|---------------------------------------|------------------------------------|---|---|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|---|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | participantes et les éditeurs de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) | améliorer le score de l'OMS dans le classement de l'Indice de transparence de l'aide | | | | | | | futur Indice de transparence de l'aide 2024, l'OMS a identifié deux domaines à améliorer (T3.4 et T3.5). Cette action signifie que, si un contributeur de l'OMS publie également en utilisant la norme de l'IITA, cet élément doit être référencé par les données d'identification pertinentes de l'IITA. |
| 7. Mobilisation des ressources | | | | | | | | | | |
| | <i>Mobilisation des ressources</i> | <i>Mettre régulièrement à jour l'argumentaire d'investissement de l'OMS</i> | <i>Définir une périodicité claire pour les argumentaires, centrée sur l'impact et le retour sur investissement des activités de l'OMS</i> | | | - | | | | - |
| 57 | Mobilisation des ressources | Élaborer un résumé analytique de l'argumentaire d'investissement 2022 | Faire en sorte que les décideurs aient facilement accès à l'argumentaire d'investissement | - | - | X | - | - | Mise en œuvre planifiée | - |
| 58 | Mobilisation des ressources | Élaborer un nouvel argumentaire d'investissement pour le projet de quatorzième PGT | - | Non encore budgétisé | À confirmer (à compléter) | - | - | - | En cours de planification | Il n'est pas possible de confirmer le calendrier à ce jour étant donné qu'il dépend des décisions à prendre par les États Membres concernant la faisabilité de la reconstitution des ressources. |
| 59 | Mobilisation des ressources | Étudier la faisabilité d'un mécanisme de reconstitution des ressources pour le financement de la composante de base du budget programme (suivant la | Si cela est jugé faisable, élargir encore la base de financement du modèle de financement de l'OMS | Non encore budgétisé | - | - | - | X | En cours | Un document sur la faisabilité d'un mécanisme de reconstitution sera présenté à la cent cinquante-deuxième |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Budgétisé/non encore budgétisé | Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD) | Date butoir pour l'activité ou la prestation | | | État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/ En cours de planification | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|-------------------------|--------------------------|--|--|--------------------------------|--|--|------|-----------------|--|--|
| | | | | | | 2023 | 2024 | 2025 et au-delà | | |
| | | demande formulée à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé : élaborer une campagne de reconstitution, pour approbation à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé | | | | | | | | session du Conseil exécutif par l'intermédiaire de la trente-septième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif. |
| Autres questions | | | | | | | | | | |
| 60 | Groupes d'experts | Établir des normes harmonisées pour la création de groupes d'experts pertinents et leurs travaux | Améliorer la transparence et élaborer des processus plus accessibles pour les appels à manifestation d'intérêt | À compléter | À compléter | – | – | – | En cours de planification | Le Secrétariat envisage diverses idées, comme l'envoi d'informations à toutes les missions permanentes concernant les « appels ouverts » à candidatures d'experts, en vue d'accroître la diversité ; la fourniture d'informations sur un site Web public concernant le nombre de groupes d'experts, de comités d'experts et autres groupes consultatifs, ainsi que les domaines thématiques concernés. |

**RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE BUDGÉTAIRE, PROGRAMMATIQUE ET FINANCIÈRE ET
PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME, TEL QU'ÉTABLI PAR LE SECRÉTARIAT
MESURES MISES EN ŒUVRE (AU 31 DÉCEMBRE 2022)**

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|---|---|---|--|--|
| 1. Fonctions et systèmes de responsabilisation | | | | |
| 1 | Fonctions de responsabilisation Vérification/évaluation | Évaluer les réformes proposées a) Évaluation indépendante de la mise en œuvre de l'approche de la gestion axée sur les résultats à l'OMS ; b) Évaluations indépendantes des réformes de l'OMS et des systèmes de gestion institutionnelle | Permettre aux États Membres de renforcer leur rôle de contrôle, notamment par l'évaluation indépendante, l'apprentissage institutionnel et l'évaluation de l'impact (le cas échéant) | Les États Membres approuvent les évaluations dans le cadre du plan de travail d'évaluation biennal présenté au Conseil exécutif (par ex. 2022-2023) ; d'autres évaluations peuvent être mises en œuvre selon les demandes formulées par les États Membres. Les conclusions de l'évaluation de l'approche de la gestion axée sur les résultats contribueront à renforcer la gestion axée sur les résultats de l'Organisation, en particulier la prise de décisions et l'apprentissage en fonction des résultats. |
| 2 | Fonctions de responsabilisation Vérification/évaluation | Organiser des réunions d'information par les commissaires aux comptes et les vérificateurs intérieurs des comptes à l'intention des États Membres : rapport annuel présenté à l'Assemblée de la Santé et discussions à l'occasion du Comité du programme, du budget et de l'administration | Accroître régulièrement la transparence des conclusions et des recommandations issues de la vérification des comptes | Des rapports annuels sont présentés à l'Assemblée de la Santé. Le Bureau du Commissaire aux comptes inclut des résumés de ses vérifications, des recommandations et des mises à jour des recommandations consolidées issues de vérifications antérieures dans son rapport annuel à l'Assemblée de la Santé. Le Secrétariat établit chaque année un rapport sur les rapports du CCI pour la session du Comité du programme, du budget et de l'administration qui se tient en mai. Les États Membres peuvent demander à consulter les rapports d'audit individuels par le biais d'un portail sécurisé et confidentiel. |
| 3 | Fonctions de responsabilisation Vérification/évaluation | Plateforme numérique consolidée de suivi des recommandations (version Web publique) pour inclure les recommandations de l'audit externe (telles qu'elles figurent dans le rapport annuel de l'Assemblée de la Santé), les recommandations du CCI | La plateforme consolidée permet le suivi et la comparaison des recommandations provenant de plusieurs sources sur une seule plateforme | La plateforme consolidée de gestion et de suivi des recommandations permet aux responsables de saisir des informations actualisées concernant les recommandations formulées par diverses sources (organes directeurs, CCI, fonctions de responsabilisation. Elle permet également l'apprentissage organisationnel pour ces recommandations et d'autres (lecture seule) émanant de l'audit externe et interne. La plateforme a été lancée au niveau interne, la mise à jour du logiciel devant être achevée d'ici à novembre 2022. La création d'une version du site Web public de l'OMS est en cours et devrait être terminée d'ici à janvier 2023). |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|---|--|---|---|---|
| 4 | Fonctions de responsabilisation Délégation de pouvoirs | Accroître la délégation de pouvoirs en la combinant à un mécanisme de responsabilisation renforcé dans le cadre duquel les trois niveaux de l'Organisation sont habilités à s'acquitter efficacement de leurs fonctions : publier des pactes de responsabilisation avec les sous-directeurs généraux et les directeurs régionaux | Améliorer la clarté et la responsabilisation aux différents échelons | Des pactes de responsabilisation à l'intention des sous-directeurs généraux ont été publiés. Le processus de transformation a également recensé des manières de renforcer les délégations de pouvoirs, qui ont été déployées plus avant. Le Secrétariat renforce par ailleurs les délégations de pouvoirs, en particulier au niveau des pays, en vue d'améliorer la souplesse, la réactivité et la responsabilisation de l'OMS dans le cadre de la phase suivante de mise en œuvre de la transformation de l'OMS. |
| <i>Fonctions de responsabilisation PRSEAH</i> | | <i>Renforcer les fonctions de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier (PRSEAH) à l'OMS</i> | <i>Prévenir tous les types d'inconduite sexuelle et y réagir (y compris en application des recommandations de la Commission indépendante sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo pendant la riposte à la dixième flambée de maladie à virus Ebola et de celles des organes directeurs de l'OMS). Réunir les changements apportés au Plan de lutte de l'administration en vue d'élaborer une stratégie sur trois ans (2023–2025). Réorienter l'Organisation et ses activités sur les victimes et les survivants</i> | Des mesures à court et à moyen terme visant à prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et à y remédier ont été convenues et font l'objet d'un suivi au titre du Plan de lutte de l'administration de l'OMS. Les recommandations de la Commission indépendante, du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, ainsi que celles du Conseil exécutif, de l'Assemblée de la Santé et du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif font l'objet d'un suivi moyennant une plateforme pour la synthèse des informations. D'après les données disponibles fin décembre 2022, la mise en œuvre du Plan de lutte de l'administration est en bonne voie : 97 % des mesures ont été engagées et 84 % devraient être menées à bien. Des données actualisées sont communiquées tous les trois mois aux États Membres et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de lutte de l'administration sont régulièrement mis à jour sur le site Web de l'OMS. |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|---|--|---|--|
| 5 | Fonctions de responsabilisation PRSEAH | Nouvelle politique sur l'inconduite sexuelle (incluant un cadre de responsabilisation) et politique actualisée sur la protection contre les représailles | Examiner toutes les politiques qui ont des répercussions sur la PRSEAH et les rassembler dans un cadre stratégique assorti d'orientations connexes sur la mise en œuvre | Mesure 2.4.1 du Plan de lutte de l'administration : cadre de responsabilisation pour l'ensemble du personnel, des administrateurs et des dirigeants à tous les niveaux de l'Organisation (adoptée par le Groupe de la politique mondiale de l'OMS). La politique sur l'inconduite sexuelle et la politique de protection contre les représailles ont été distribuées au Conseil mondial personnel/administration aux fins d'observations finales et d'approbation; ces documents devront être adoptés ensemble en même temps qu'une version (2021) harmonisée de la politique de prévention et de lutte contre les comportements abusifs, avant la fin de l'année ; des modes opératoires normalisés (MON) relatifs au traitement des allégations et signalements d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, applicables aux trois niveaux de l'Organisation, seront publiés d'ici au troisième trimestre 2022 ; le cadre de responsabilisation est en cours de finalisation ; d'autres documents d'orientation (par exemple sur la démarche centrée sur les victimes et les survivants) sont en cours d'élaboration. |
| 6 | Fonctions de responsabilisation PRSEAH | Renforcer les moyens d'enquête de l'OMS et éliminer le retard accumulé dans le traitement des dossiers | Renforcer l'approche centrée sur les victimes et le respect des besoins des victimes et des auteurs présumés afin d'obtenir un tableau clair des infractions signalées | L'OMS a accru les capacités élémentaires d'enquête sur les dossiers en retard et les nouveaux cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (un nouveau chef des enquêtes a été nommé en novembre 2022 et un chef des enquêtes par intérim avait été nommé en novembre 2021, chargés de se concentrer sur les cas de comportements répréhensibles à caractère sexuel, appuyés par une équipe composée de 15 enquêteurs qualifiés, dont la plupart sont des femmes). Des capacités supplémentaires sont mises en œuvre pour améliorer le fonctionnement du Bureau des services de contrôle interne suite à la récente mise à jour de la structure. L'arriéré d'enquêtes sur les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels a été éliminé avant la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (2022). |
| 7 | Fonctions de responsabilisation PRSEAH | Élaboration d'une stratégie triennale sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier | En prenant appui sur le Plan de lutte de l'administration, exposer des modalités cohérentes pour les différentes mesures requises pour continuer à mettre en place et à préserver les systèmes destinés à prévenir et à combattre l'exploitation, les abus et l'inconduite sexuels. La stratégie vise à mettre en œuvre les indicateurs du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) en rapport avec l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en faisant en sorte que l'OMS, d'ici à 2028, soit l'entité des Nations Unies présentant les meilleurs résultats dans ce domaine. | Mesure 3.5 du Plan de lutte de l'administration : la stratégie relative à l'action de l'OMS concernant la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels pour 2023-2025 comportera des objectifs et des cibles clairs tendant à ce que l'OMS applique la tolérance zéro à l'égard de ce problème et à renforcer les travaux menés dans ce domaine à l'échelle du système des Nations Unies, du Comité permanent interorganisations, des États Membres et des autres parties prenantes clés. Il s'agit également d'une recommandation du Conseil exécutif à sa cent cinquantième session. Date butoir : décembre 2022. Les travaux sont en bonne voie, y compris les consultations menées avec les partenaires à l'échelle de l'OMS. Élaboration d'une théorie du changement, assortie d'un cadre de résultats et d'un plan de suivi et d'évaluation. |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|--|---|--|--|
| 8 | Fonctions de responsabilisation PRSEAH | Mettre en œuvre les mesures figurant dans le Plan de l'administration pour la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier (octobre 2021) | – | Au total, 97 % des mesures ont été engagées ou menées à bien. De nombreuses mesures (par exemple réunions d'information des États Membres, coordination avec les Nations Unies, etc.) s'inscrivent dans une optique de long terme et seront considérées comme menées à bien fin 2022 avant d'être reconduites au terme de la stratégie triennale, en 2023. |
| 9 | Fonctions de responsabilisation PRSEAH | Audit externe de toutes les plaintes reçues et de tous les cas signalés d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel entre la mi-2018 et la mi-2021 et examen de l'efficacité du processus global dans son intégralité | Recenser les lacunes et les recommandations afin d'améliorer le processus d'enquête de bout en bout de l'OMS | La mesure 4.2.2 et ses composantes doivent être mises en œuvre d'ici à décembre 2022 (y compris les mesures de suivi de la Commission indépendante et celles renvoyant aux recommandations du Conseil exécutif, de l'Assemblée et du Comité consultatif de surveillance indépendant). Le Plan de lutte de l'administration et ses mises à jour trimestrielles sont disponibles sur le site Web de l'OMS. Audit externe achevé en août 2022 sous la supervision du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Le Secrétariat de l'OMS a rédigé une réponse de l'administration en septembre 2022. |
| 10 | Fonctions de responsabilisation PRSEAH | Élaborer et mettre en œuvre un outil d'évaluation et d'atténuation des risques d'exploitation et d'abus sexuels à l'OMS | Créer l'outil essentiel nécessaire pour recenser les risques en matière d'exploitation, d'abus et d'inconduite sexuels et mettre en place les systèmes de gestion requis pour les atténuer | Il s'agit de la mesure 3.2.1 du Plan de lutte de l'administration. Cela concerne l'évaluation des risques relatifs au recrutement, aux achats, aux relations avec les partenaires d'exécution, à la mise en œuvre des programmes et des interventions, aux moyens de renfort, aux transactions en espèces, etc. L'outil s'appuie sur l'expérience des autres entités des Nations Unies. Il a été testé et il est en cours de déploiement. Les discussions sont en cours avec les partenaires en vue de renforcer la collaboration sur les données de référence relatives aux risques. L'outil et la méthodologie d'évaluation continueront d'être affinés dans le cadre de la stratégie triennale. |
| 11 | Fonctions de responsabilisation PRSEAH | Réviser le Cadre d'action d'urgence de l'OMS afin que la protection contre l'exploitation et les abus sexuels y soit traitée de manière exhaustive et d'élaborer des modes opératoires normalisés (MON) d'urgence correspondants, qui définissent notamment les rôles du personnel, des administrateurs et des dirigeants aux trois niveaux de l'Organisation | Intégrer les enseignements et les changements de politiques concernant la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels aux normes et procédures opérationnelles sur les urgences | Mesure 2.3.2 du Plan de lutte de l'administration : en outre, le Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire a recommandé en janvier 2022 qu'une mesure semblable soit prise en vue de réviser le Cadre d'action d'urgence de façon à clarifier les responsabilités des administrateurs concernant la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier, à tous les niveaux de l'Organisation. La version révisée du Cadre d'action d'urgence de l'OMS est prête et a été distribuée aux bureaux régionaux aux fins de commentaires. |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|----|--|---|---|--|
| 12 | Fonctions de responsabilisation PRSEAH | Organiser des formations en matière de PRSEAH à l'intention des bureaux de pays | Veiller à ce que tous les membres du personnel connaissent leurs responsabilités et les procédures de signalement | Un nouveau module de formation obligatoire a été lancé en 2021. Cette formation (cours iLearn) est obligatoire pour tous les membres du personnel et atteint environ 90 % du personnel ; elle n'atteint pas la totalité des effectifs à tout moment en raison de la rotation de personnel. Toute personne ayant signé un accord contractuel doit suivre la formation. Celle-ci est complétée par des webinaires et d'autres activités d'apprentissage qui ont été consultés plus de 20 000 fois en 2022. En outre, les formations au niveau des pays ont été mises à l'échelle dans les bureaux régionaux de la Région africaine et de la Région du Pacifique occidental. L'équipe d'enquête du Bureau des services de contrôle interne a par ailleurs assuré la formation de 6000 membres du personnel. |
| 13 | Fonctions de responsabilisation Gestion des risques | Améliorer les mécanismes de sensibilisation et de signalement en matière de fraude et de gestion des risques Version actualisée de la politique OMS de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption | Réduire la fraude, améliorer la gestion des risques et apporter une plus grande assurance aux États Membres dans ces domaines | Cette proposition est mise en œuvre (voir le document A75/35, appendice 1, recommandations R023 et R024). 1. Version révisée de la politique de prévention des fraudes publiée en juillet 2022 2. Nouvelle déclaration sur la propension au risque (juin 2022) 2. Campagne de sensibilisation en vue de faire connaître la nouvelle politique auprès de l'ensemble du personnel et lancement de la formation obligatoire en matière de fraude et de corruption. L'OMS a également élaboré une méthodologie d'évaluation du risque de fraude fondée sur la norme ISO31000. Cette méthodologie est couverte dans le programme de « formation des formateurs ». |
| 14 | Fonctions de responsabilisation Réforme du Bureau des services de contrôle interne et de la fonction éthique | Réforme du Bureau des services de contrôle interne et de la fonction éthique Définir et appliquer des limites pour la durée du mandat des chefs des fonctions de contrôle interne et d'éthique, conformément aux recommandations figurant dans les documents JIU/REP/2020/1 et JIU/REP/2010/3 des Nations Unies et au rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration présenté au Conseil exécutif à sa cent cinquante et unième session (document EB15/1/2) | Garantir l'indépendance des fonctions de contrôle interne et d'éthique | Le Directeur général a approuvé en novembre 2022 une nouvelle politique interne limitant la durée du mandat du chef de la fonction d'éthique, en réponse aux apports du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. La limitation à un mandat de sept ans non renouvelable, assortie de restrictions des activités après la cessation de service, est conforme aux recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies et aux meilleures pratiques des Nations Unies. Elle ne requiert pas de modification du Règlement ni du Statut du personnel. |
| 15 | Fonctions de responsabilisation Réforme du Bureau des services de contrôle interne et de la fonction éthique | Élaborer le mandat/la charte de la fonction éthique, conformément aux recommandations figurant dans le document JIU/REP/2021/5 des Nations Unies | Définir les responsabilités liées à la fonction éthique | Une nouvelle charte/un nouveau mandat a été élaboré(e) pour la fonction éthique et transmis au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance en vue d'obtenir ses observations. |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|-------------------------------------|--|---|---|--|
| 16 | Fonctions de responsabilisation Réforme du Bureau des services de contrôle interne et de la fonction éthique | Actualiser la structure et les capacités du Bureau des services de contrôle interne, notamment en ce qui concerne le chef des enquêtes et les rapports hiérarchiques. Améliorer les capacités du Bureau des services de contrôle interne à mener des enquêtes rigoureuses sur les allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels | Garantir la capacité de l'OMS à mener des enquêtes rapides et efficaces sur tous les cas d'inconduite ou d'abus | Mise à jour de la structure et des rapports hiérarchiques du Bureau des services de contrôle interne terminée, clôturant ainsi la mesure du Conseil exécutif (voir la décision EB150(23) (2022)). Nombre accru de membres du personnel permanents essentiels, conformément au rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (voir le document EBPBAC33/2) |
| 2. Impact au niveau des pays | | | | |
| <i>Impact au niveau des pays</i> | | <i>Examiner et améliorer la coordination et les activités aux trois niveaux de l'Organisation</i> | – | <i>Cette question était un volet majeur du programme de transformation du Directeur général (programme qui a fait l'objet d'une évaluation institutionnelle et d'un audit externe). Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'apprentissage institutionnel aux trois niveaux de l'Organisation et pour renforcer l'impact dans les pays.</i> |
| 17 | Impact au niveau des pays | Mise en œuvre du nouveau modèle harmonisé de fonctionnement aux trois niveaux | Une organisation plus efficace | Le Commissaire aux comptes a examiné la transformation de l'OMS (voir le document A75/35) et a noté que cet axe de travail avait été mis en œuvre, en particulier en ce qui concerne l'alignement de la structure sur les priorités stratégiques du treizième PGT. La phase suivante de mise en œuvre de la transformation de l'OMS au cours des prochaines années sera axée sur la présence suffisante et prévisible dans les pays, appuyée par un modèle de fonctionnement aux trois niveaux visant à obtenir un impact sanitaire dans les pays. Cela requerra l'apport des capacités requises, en quantité suffisante, au bon endroit et au bon moment, ce qui devrait être rendu possible par un financement adéquat et des méthodes de travail appropriées à tous les niveaux de l'Organisation. Le modèle de fonctionnement aux trois niveaux ira au-delà de la simple harmonisation des structures pour englober également l'alignement des capacités en ressources humaines, du financement et de la délégation de pouvoirs, selon des méthodes de travail et une culture axées sur le respect des priorités sanitaires des États Membres. |
| 3. Financement | | | | |
| 18 | Financement Gestion financière | Établir un fonds de réserve pour combler le déficit de financement dû aux réceptions tardives de fonds, y compris de ceux destinés aux situations d'urgence | – | L'OMS est dotée d'un fonds de roulement de 31 millions USD pour permettre l'exécution du budget programme en attendant la réception des arriérés de contributions fixées. Ce niveau pourrait être révisé à l'avenir en cas d'évolution dans les flux de versement des contributions fixées. |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|--|--|--|---|--|
| 19 | Financement Établissement des rapports | Établir des rapports réguliers sur le recouvrement des contributions fixées | – | L'OMS publie chaque année le statut des contributions fixées sur son site Web (voir https://www.who.int/publications/m/item/assessed-contributions-overview-for-all-member-states-as-at-31-december-2021), avec des détails fournis par chaque État Membre. Il est possible de publier plus fréquemment ces informations si les États Membres le jugent utile. Il faudra prendre des décisions concernant le niveau de détail, la fréquence (par exemple trimestrielle) ; et le support de publication (par exemple continuer à publier sur le site Web de l'OMS). |
| 20 | Financement Allocation des ressources | Renforcer la transparence de l'allocation des ressources à l'échelle de toute l'Organisation, y compris en instituant un mécanisme pour garantir et améliorer l'équité dans ce domaine à tous les niveaux et notamment dans les bureaux principaux de l'OMS, en accordant une attention particulière aux résultats au niveau des pays et aux résultats sous-financés dans le budget programme (une proposition sur la façon dont la nouvelle augmentation proposée des contributions fixées serait utilisée) : continuer d'améliorer le Comité de l'allocation des ressources pour que l'allocation des ressources entre les trois niveaux de l'Organisation soit plus équitable et se fasse dans des délais appropriés | – | Le mécanisme est en place depuis 2021 et continue de s'améliorer à partir des bilans d'expérience. |
| 4. Gouvernance | | | | |
| Gouvernance <i>Établissement des coûts des résolutions</i> | | <i>Améliorer le processus d'établissement des coûts des résolutions et des décisions, notamment au moyen de discussions avec les États Membres au cours des consultations en déterminant le financement potentiel et en ajoutant des clauses claires de caducité</i> | <i>Alignement de l'établissement et du contrôle des priorités par les organes directeurs et intégration avec le budget programme approuvé en tant qu'élément clé de la surveillance et de la gestion de l'exécution</i> | <i>Le Secrétariat a accompli des progrès considérables à cet égard. Le processus d'établissement des coûts des résolutions est désormais la norme et fait l'objet d'un processus d'approbation rigoureux, tout en maintenant la souplesse nécessaire en raison de la planification précoce que cette évaluation des coûts implique.</i> |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|-------------------------------|---|---|--|---|
| 21 | Gouvernance Établissement des coûts des résolutions | Mise à jour de la méthodologie et des lignes directrices relatives à l'établissement des coûts des résolutions | Veiller à ce que le Secrétariat soit toujours en mesure de fournir aux États Membres les informations nécessaires | Mise à jour annuelle et permanente à partir des observations des États Membres et des enseignements tirés de chaque réunion du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé. |
| 22 | Gouvernance Établissement des coûts des résolutions | Processus d'établissement des coûts et d'approbation des résolutions établis et mis en œuvre, y compris la normalisation des coûts dans les résolutions pour les activités communes établies | Contrôle efficient et efficace du processus d'établissement des coûts géré par le Secrétariat | Les progrès suivants ont été réalisés à ce jour : le processus a été réexaminé en 2022 ; des lignes directrices plus complètes ont été introduites ; les mécanismes d'approbation ont été normalisés ; un site intranet dédié a été mis au point et il est actualisé régulièrement ; une base de données sur le calcul des coûts des résolutions a été élaborée et actualisée ; le Secrétariat améliore encore le processus en établissant une normalisation des coûts des activités qui peut être utilisée dans l'établissement des coûts ; une telle normalisation existe déjà concernant les ressources humaines, car le Secrétariat utilise les coûts normalisés pour les estimations de personnel. |
| 5. Ressources humaines | | | | |
| 23 | Ressources humaines | Améliorer les informations mises à disposition des États Membres concernant la structure du Secrétariat : publier l'organigramme actuel (jusqu'au niveau des départements, en incluant les adresses de courriel), et le mettre régulièrement à jour sur le site Web de l'OMS, à mesure que des changements sont apportés | Les États Membres doivent pouvoir contacter le département ou la personne concerné(e) et doivent être informés des changements institutionnels de haut niveau. | Le dernier organigramme a été publié le 1 ^{er} décembre 2022 (voir https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/about-us/who-hq-organigram.pdf?sfvrsn=6039f0e7_19). |
| 24 | Ressources humaines | Améliorer la transparence dans la création et le pourvoi des postes de haut niveau à l'OMS, moyennant des rapports périodiques aux États Membres : mécanismes améliorés pour communiquer les vacances de poste et enrichir la diversité et le vivier de talents qui postulent à des postes à l'OMS | Fournir aux États Membres plus d'informations concernant les principaux problèmes et défis liés aux ressources humaines | Il s'agit notamment du renforcement des systèmes de gestion des ressources humaines, du recrutement et de l'entrée en fonction des représentants de l'OMS dans les pays, ainsi que de l'établissement de rapports. |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|---|---|---|---|---|
| 6. Budget programme | | | | |
| <i>Budget programme</i> Planification/efficience | | <i>Élaborer des propositions d'économies et mener une analyse des gains d'efficience aux trois niveaux de l'Organisation afin de promouvoir les gains d'efficience en rationalisant les dépenses et en relocalisant les activités vers des bureaux autres que le Siège de l'OMS</i> | <i>Préserver et renforcer les gains d'efficience, donnant ainsi aux États Membres une assurance supplémentaire quant à l'optimisation financière</i> | <i>Le Secrétariat fait régulièrement rapport sur les gains d'efficience et les mécanismes et initiatives visant à éviter les coûts inutiles. Cela étant, la relocalisation des activités représente un effort important qui nécessite des décisions à long terme en matière de ressources humaines.</i> |
| 25 | Budget programme Planification/efficience | Mise en place d'une équipe spéciale de l'OMS sur les gains d'efficience chargée de proposer, d'évaluer et d'analyser la méthodologie et les informations relatives aux gains d'efficience aux trois niveaux de l'Organisation | Recenser et promouvoir les bonnes pratiques, les procédures institutionnelles et d'autres mesures d'encadrement tendant à favoriser les économies ou à optimiser le rapport coût/efficacité à l'OMS | Ce groupe recouvre les axes suivants : ressources humaines, logistique, technologies de l'information, services généraux, finances, achats, planification et budget. Il est placé sous la direction du Sous-Directeur général, Fonctions institutionnelles. |
| 26 | Budget programme Planification/efficience | Contribution de l'OMS au rapport des Nations Unies sur les gains d'efficience | Rapport sur les résultats obtenus à l'OMS en matière d'économies et d'optimisation financière | Le rapport sera établi chaque année. Premier rapport : janvier 2022. |
| 27 | Budget programme Planification/efficience | Rapport de l'OMS sur les gains d'efficience présenté aux États Membres | Rapport sur les économies et l'optimisation financière à l'OMS | Le premier rapport sur les gains d'efficience opérationnelle a été présenté à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé sous la cote A75/7 ; les rapports suivants seront établis chaque année. Le Secrétariat évalue actuellement comment il pourrait améliorer le premier rapport présenté aux États Membres et en élargir la portée. Le prochain rapport devrait être présenté à l'Assemblée de la Santé en mai 2023. |
| <i>Budget programme</i> Planification/efficience | | <i>Continuer à améliorer le processus de planification budgétaire fondé sur les priorités avec les États Membres, notamment le renforcement de la transparence, du partage d'informations sur l'établissement des priorités du budget programme et les discussions relatives au financement des priorités</i> | <i>Établir un lien clair entre l'établissement des priorités et la planification budgétaire, et améliorer la participation des États Membres au processus</i> | <i>L'un des éléments clés du processus de planification du projet de budget programme 2024-2025 est de mettre en avant l'établissement des priorités et de faire en sorte que ce processus soit axé sur les données et fondé sur la hiérarchisation ascendante des priorités des pays.</i> |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|---|---|---|---|--|
| 28 | Budget programme Planification/efficience | Sessions des comités régionaux (ou sous-comités) pour examiner les résultats de la hiérarchisation dans chaque bureau régional et fournir des orientations | Mieux faire comprendre aux États Membres le lien entre la hiérarchisation et l'élaboration du budget programme, et les allocations budgétaires respectives | Les activités doivent être parachevées d'ici à la fin de la première année de chaque exercice, à temps pour les débats du Conseil exécutif de janvier sur l'avant-projet de budget programme 2024-2025. Des sessions des comités régionaux ont eu lieu pour examiner la hiérarchisation. |
| 29 | Budget programme Planification/efficience | Organiser des séances d'information générale à l'intention des États Membres sur le processus du budget programme de l'OMS, y compris son exécution, son suivi et son évaluation | Préparer les États Membres à une discussion plus riche sur le budget programme qui permettrait d'améliorer la compréhension et la prise de décisions | Le Secrétariat a commencé à organiser de telles séances avant la deuxième réunion du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple et les a renouvelées selon les besoins. Le Secrétariat prépare également des documents pour accompagner ou compléter les sessions, selon les besoins. Certains de ces documents accompagneront le prochain avant-projet de budget programme 2024-2025. Le Secrétariat souhaiterait recevoir des orientations des États Membres quant aux sujets à aborder lors des séances d'intégration. |
| Budget programme Établissement des rapports | | <i>Évaluer de façon indépendante le rapport sur les résultats et envisager des recommandations sur les moyens d'améliorer le rapport sur les résultats, y compris son résumé analytique</i> | <i>Un rapport sur les résultats amélioré, davantage centré sur l'impact, mieux ciblé pour les publics externes et assorti de recommandations claires pour la prise de décisions au cours des prochains exercices biennaux</i> | <i>Certaines des améliorations spécifiques demandées par les États Membres sont mentionnées ailleurs dans le tableau, par exemple le résumé analytique.</i> |
| 30 | Budget programme Établissement des rapports | Le rapport sur les résultats 2020-2021 sera évalué de manière indépendante et des recommandations d'amélioration claires seront formulées | — | Le Bureau des services de contrôle interne a procédé à un audit de performance du système d'établissement de rapports sur les résultats (y compris les tableaux de bord des produits). Il a en outre réalisé récemment une évaluation indépendante de l'approche de gestion axée sur les résultats à l'OMS, dont il ressort que les évaluations passées du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) sont indépendantes et permettent de recueillir suffisamment d'informations pour les États Membres et de fournir des orientations à l'intention du Secrétariat. |
| Budget programme Établissement des rapports | | <i>Accroître la transparence et fournir des informations détaillées dans le rapport sur le budget programme</i> | <i>Fournir de meilleures informations afin que les États Membres puissent constater les progrès réalisés dans l'exécution du budget programme</i> | <i>Plusieurs faits majeurs se sont produits l'année dernière : le portail Web du budget programme de l'OMS est passé d'une fréquence trimestrielle à une fréquence mensuelle, et le rapport sur les résultats est entièrement fonctionnel, avec des détails très précis sur les réalisations et l'analyse. Le Secrétariat a organisé périodiquement des réunions d'information informelles à l'intention des États Membres sur l'état d'avancement de l'exécution du budget programme actuel. Le Secrétariat envisage également de créer un « portail de la transparence », dans lequel des informations succinctes sur l'exécution du budget programme puissent être ajoutées. D'autres consultations avec les États Membres permettront de comprendre ce qui peut être fait de plus dans ce domaine.</i> |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|---------------------------------------|---|--|---|--|
| 31 | Budget programme Établissement des rapports | Organiser régulièrement des réunions d'information formelles et informelles avec les États Membres (proposées sur une base trimestrielle) concernant le suivi de l'exécution du budget programme et l'évaluation des performances, y compris au niveau national | Améliorer la communication avec les États Membres sur l'exécution du budget programme | Des séances d'information ont déjà eu lieu, mais leur calendrier n'a pas été établi de manière régulière. Un calendrier et un processus plus normalisés seront élaborés pour examen par les États Membres. |
| 32 | Budget programme Établissement des rapports | Établir des mécanismes d'alerte plus solides et les utiliser plus régulièrement (au moyen de tableaux à code couleur ou d'autres outils) sur les carences de financement de l'OMS afin d'inciter le Secrétariat et les États Membres à apporter conjointement les ajustements nécessaires, le cas échéant, pour éviter toute aggravation sur ce plan | Améliorer la compréhension par les États Membres de la situation financière actuelle de l'Organisation | Plus d'informations sont demandées aux États Membres, afin de comprendre de quels autres outils ils souhaiteraient disposer en plus de ceux déjà existants. Par exemple, le Secrétariat réfléchit déjà à des tableaux de bord récapitulatifs qui puissent être fournis périodiquement. |
| 33 | Budget programme Établissement des rapports | Augmenter la fréquence des mises à jour du portail de l'OMS sur le budget programme (passer à des mises à jour mensuelles) afin de donner aux États Membres une situation plus actualisée du financement et de l'exécution du budget programme de l'OMS | Améliorer la compréhension par les États Membres de la situation financière actuelle de l'Organisation | Le portail du budget programme de l'OMS est désormais mis à jour tous les mois. La publication des données est présentée environ 20 jours après la fin du mois. Pour la première fois, l'OMS a été classée dans la catégorie « Bien » par l'Indice de transparence de l'aide de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Ceci est considéré comme une très bonne réalisation, car c'est la première fois que l'OMS est classée. Plusieurs des recommandations figurant dans le rapport seront mises en œuvre plus aisément une fois que le nouveau système de gestion opérationnelle sera déployé en 2024. |
| 7. Mobilisation des ressources | | | | |
| 34 | Mobilisation des ressources | Mettre régulièrement à jour l'argumentaire d'investissement de l'OMS : élaborer l'argumentaire d'investissement 2022 | Définir une périodicité claire pour les argumentaires d'investissement, centrée sur l'impact et le retour sur investissement des activités de l'OMS | – |

| N° | Domaine fonctionnel | Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel | Objectif ou besoin visé | Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022) |
|------------------------------------|------------------------------------|--|---|--|
| <i>Mobilisation des ressources</i> | | <i>Améliorer la coordination des contacts avec les donateurs et renforcer les informations disponibles sur les contributions des donateurs</i> | <i>Garantir une mobilisation cohérente des ressources dans toute l'Organisation ; faire en sorte que les informations utiles soient aisément disponibles et renforcer la visibilité des contributeurs</i> | – |
| 35 | Mobilisation des ressources | Coordonner les informations relatives aux contributions des donateurs et en rendre compte à l'échelle de l'Organisation, en utilisant le Système de gestion de la collaboration avec les contributeurs (CEM) comme système clé pour mettre au point des accords avec les contributeurs | Continuer de renforcer le rôle du CEM à l'échelle de l'ensemble de l'OMS (ne s'applique pas à l'OPS) | La page des contributeurs a été mise au point et régulièrement actualisée en consultation avec les contributeurs concernés, en vue d'assurer leur visibilité. Le CEM, qui s'appuie sur la plateforme de référence Salesforce, a commencé à fonctionner en 2021 aux trois niveaux de l'Organisation. Les utilisateurs peuvent consulter les informations et les analyses sur les fonds apportés à l'Organisation par les bailleurs de fonds en les ventilant par contributeur, résultats, bureau et type de financement. Le CEM est utile à l'OMS car il accroît la collaboration et la coordination avec les contributeurs à l'échelle de toute l'Organisation, sur la base de meilleures données, grâce à la mise en commun d'informations incluant notamment plus de 80 profils de bailleurs de fonds. |
| 36 | Mobilisation des ressources | Superviser et coordonner les initiatives de mobilisation des ressources dans toute l'Organisation | Réduire le manque de coordination dans les demandes de financement de programmes et de projets soumises par les différents administrateurs techniques | L'unité Mobilisation coordonnée des ressources dirige les relations de l'OMS avec les donateurs et ses gestionnaires de portefeuille coordonnent et supervisent la collaboration avec les donateurs aux trois niveaux. Le réseau mondial chargé des relations extérieures se réunit chaque mois pour étudier les moyens d'améliorer la coordination. Le CEM est déployé dans toute l'Organisation et donne une vue d'ensemble de toutes les contributions, améliorant ainsi la coordination. |
| 37 | Mobilisation des ressources | Répondre aux demandes et questions des contributeurs rapidement et sous une forme adaptée | Mettre en place des référents pour les contributeurs de l'unité Mobilisation coordonnée des ressources au Siège et au niveau régional afin de répondre aux demandes des contributeurs et de faciliter la coordination à l'échelle de l'Organisation | L'unité Mobilisation coordonnée des ressources dirige les relations de l'OMS avec les donateurs et ses gestionnaires de portefeuille coordonnent et supervisent la collaboration avec les donateurs. Des réponses rapides sont apportées le cas échéant et sont régulièrement examinées aux réunions avec les donateurs, y compris en organisant des examens approfondis, des échanges ponctuels et des dialogues stratégiques. |
| 38 | Mobilisation des ressources | Étudier la faisabilité d'un mécanisme de reconstitution des ressources pour le financement de la composante de base du budget programme (suivant la demande formulée à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé) ; proposer une décision concernant la faisabilité du mécanisme de reconstitution | Si cela est jugé faisable, élargir encore la base de financement du modèle de financement de l'OMS | Un document sur la faisabilité d'un mécanisme de reconstitution sera présenté à la cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif par l'intermédiaire de la trente-septième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif (voir le document EB152/35). |